



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

**COMITE CONSULTATIF INTERNATIONAL
DES RADIOCOMMUNICATIONS**

C.C.I.R.

DOCUMENTS

DE LA

IX^e ASSEMBLEE PLENIERE

LOS ANGELES, 1959

VOLUME V

**PROCES - VERBAUX
DES SEANCES PLENIERES**



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
GENEVE**



**COMITE CONSULTATIF INTERNATIONAL
DES RADIOCOMMUNICATIONS**

C.C.I.R.

DOCUMENTS

DE LA

IX^e ASSEMBLEE PLENIERE

LOS ANGELES, 1959

VOLUME V

**PROCES - VERBAUX
DES SEANCES PLENIERES**



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
GENEVE**

TABLE DES MATIERES

Procès-verbal de la séance d'ouverture	Doc. 244
Procès-verbal de la 1ère séance plénière	Doc. 223
Procès-verbal de la 2ème séance plénière	Doc. 629
Procès-verbal de la 3ème séance plénière	Doc. 689
Procès-verbal de la 4ème séance plénière	Doc. 690
Procès-verbal de la 5ème séance plénière	Doc. 691
Procès-verbal de la 6ème séance plénière	Doc. 731
Procès-verbal de la 7ème séance plénière	Doc. 732
Procès-verbal de la 8ème séance plénière	Doc. 739
Procès-verbal de la 9ème séance plénière	Doc. 740
Procès-verbal de la 10ème séance plénière	Doc. 741
Procès-verbal de la 11ème séance plénière	Doc. 743
Procès-verbal de la 12ème séance plénière	Doc. 744

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'OUVERTURE
DE LA IXe ASSEMBLEE PLENIERE DU C.C.I.R.

Jeudi 2 avril 1959, à 11 heures

La séance officielle d'ouverture de la IXe Assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications a eu lieu, à 11 heures du matin, dans la Salle des séances plénières, à l'Hôtel Biltmore, à Los Angeles.

Le Dr E. Metzler, Directeur du C.C.I.R., ouvre la IXe Assemblée plénière et, avant de passer à l'ordre du jour, donne lecture d'un télégramme qui lui a été adressé :

"Dr E. Metzler, Directeur du C.C.I.R. Veuillez transmettre mes meilleurs souhaits de bienvenue aux participants à la Neuvième Assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications. Les recherches et avis de ce Comité ont largement contribué aux progrès accomplis dans le domaine des télécommunications internationales en réunissant les experts venus des différentes parties du monde pour rechercher la solution des problèmes technologiques qui leur sont communs. La compréhension entre les peuples s'en est trouvée favorisée et les bases de la paix en ont été renforcées. C'est avec plaisir que je souhaite à ce Comité que cette conférence soit mémorable et que ses travaux continuent à être couronnés de succès.
Dwight D. Eisenhower."

(Applaudissements prolongés)

Le Dr Metzler poursuit en rappelant à l'Assemblée que, conformément aux dispositions du Chapitre 13, paragraphe 4, du Règlement général annexé à la Convention internationale des télécommunications, l'Assemblée plénière sera présidée par le Chef de la délégation du pays dans lequel la réunion a lieu. C'est donc le Chef de la Délégation des Etats-Unis qui assumera la présidence et il a ainsi l'honneur de présenter à l'Assemblée, le Dr Arthur Lebel, Chef-adjoint de la Division des télécommunications au Département d'Etat.

Le Président prononce la brève allocution suivante :

"Merci, Monsieur le Directeur. Mesdames, Messieurs,

"C'est toujours un grand honneur et une haute distinction d'être appelé à présider les débats d'une assemblée aussi éminente que cette Assemblée plénière du C.C.I.R. et je suis profondément et sincèrement reconnaissant que cet honneur m'ait été dévolu.

"Avec le concours et les conseils avisés de mes éminents collègues à cette Assemblée, je suis certain d'être en mesure de m'acquitter des fonctions incombant à ce poste, de telle sorte que cette Assemblée sera l'une des plus fructueuses - sinon la plus fructueuse des Assemblées qu'aura tenues le C.C.I.R. Encore une fois, merci!

"J'aimerais, maintenant, présenter à l'Assemblée, M. W.T.M. Beale, Deputy Assistant Secretary of State for Economic Affairs. En raison du grand intérêt des Etats-Unis pour le C.C.I.R. et ses travaux, M. Beale est venu à Los Angeles pour porter un message à cette Assemblée en cette occasion historique. Aussi, sans m'étendre davantage, vais-je donner la parole à M. W.T.M. Beale."

M. Beale :

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

"C'est à la fois un honneur et un plaisir de vous souhaiter la bienvenue au nom du Gouvernement des Etats-Unis.

"Ce pays a été grandement privilégié car c'est à Washington que le Comité consultatif international des radiocommunications a été créé en 1927 et c'est à Atlantic City, en 1947, que la Conférence des radiocommunications a adopté le principe d'attribuer des fréquences déterminées aux services de communications. La ville de Los Angeles vient maintenant s'inscrire sur une liste où figurent beaucoup de noms célèbres. Car nous ne devons pas oublier que l'on peut faire remonter les origines de ce Comité à la création à Paris, il y a quatre-vingt-quatorze ans, de l'Union télégraphique internationale. Quand la première Convention télégraphique internationale a été signée, le 17 mai 1865, notre Guerre civile venait seulement de prendre fin et notre pays avait perdu son grand libérateur, Abraham Lincoln. A cette époque, ce grand Etat qu'est la Californie, ne faisait partie des Etats-Unis que depuis quinze ans.

"Permettez-moi, un instant, de rappeler quelques événements marquants du passé qui permettront de mieux situer la réunion actuelle. Lorsque la Convention de Paris a été révisée en 1868, à Vienne, François-Joseph Ier était Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie. Lorsque cette Convention a été de nouveau révisée à Rome, en 1872, l'Italie n'avait réalisé son unité qu'un an auparavant. Et, en 1875, quand l'Union s'est réunie à Saint-Petersbourg, le Tsar Alexandre II venait d'affranchir les serfs.

"Si j'ai énuméré ces événements, c'est pour montrer que le C.C.I.R. est relativement jeune et aussi pour faire ressortir combien l'évolution a été rapide depuis que cet organisme a été créé. Pour beaucoup d'entre nous qui ont encore un souvenir très vif du vol historique de Lindberg, l'année 1927 n'est pas encore de l'histoire ancienne, mais je suis bien certain que si cette Conférence s'était tenue à Los Angeles cette année-là, je n'aurais pu venir en avion de Washington pour vous souhaiter la bienvenue, comme je viens de le faire en cette occasion.

"Toutefois, je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur les choses du passé et sur les progrès déjà accomplis par votre organisation, en particulier depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Vous pouvez, certes, vous enorgueillir de ce que vous avez accompli dans le passé et je suis certain que vous regarderez comme un stimulant les tâches que vous allez entreprendre dans toutes les prochaines années. Vous étudiez aujourd'hui les besoins des services de communications spatiales, l'étude en étant considérée comme urgente. Il y a quelques années, le besoin de telles études paraissait infiniment éloigné. Mais, comme vous l'avez reconnu, les besoins de ce nouveau service constituent un problème parfaitement réel, positif, actuel, et pour lequel la Conférence administrative des radiocommunications de Genève devra envisager l'attribution des fréquences nécessaires. Je suis persuadé que le C.C.I.R. facilitera grandement l'intelligence de ces problèmes et apportera une sérieuse contribution à leur solution. Il est également important, pour l'avenir, que vous consacriez une vive attention aux problèmes que pose encore un autre service, celui de la radiodiffusion stéréophonique - grâce à laquelle la transmission du son acquerra de nouvelles dimensions et de la profondeur.

"Le fait que, durant des années, le C.C.I.R. ait pu faire face aux nombreux problèmes technologiques résultant de l'évolution de la technique des radiocommunications entrée maintenant dans le vaste domaine des applications de l'électronique, et qu'il ait pu les résoudre sur le plan international avec tant de succès, est un hommage à la perspicacité des promoteurs du C.C.I.R. et doit vous être, à tous, une source de satisfaction.

"Si des questions relatives à des services et techniques d'un développement récent ne sont pas devenues des problèmes majeurs pour les télécommunications internationales, c'est parce que le C.C.I.R. les a prévus et a recommandé des procédures permettant de leur apporter une solution dès le début.

"Le C.C.I.R. a fait montre de nombreuses qualités. Il a prévu les besoins futurs dans le domaine des communications et reconnu l'importance qu'il y avait à laisser une certaine souplesse aux recherches et à l'exploitation dans les nouveaux domaines des radiocommunications. Il n'a jamais laissé les problèmes atteindre un degré aigu. En particulier depuis 1947, époque où, comme je l'ai fait observer, on décida d'envisager différemment l'attribution des fréquences aux services de radiocommunications, le C.C.I.R. a mis précocement à l'étude un grand nombre de problèmes techniques.

"A vous tous, la plupart de ces problèmes sont familiers; je voudrais pourtant rappeler quelques-uns d'entre eux, tels que les caractéristiques de propagation sur les différentes fréquences, les caractéristiques et techniques d'exploitation des divers services afin d'assurer à chacun une capacité et un rendement maximum. Ceci dans l'intention d'assurer, dans l'avenir, l'expansion future des services de radiocommunications, mais aussi d'économiser le spectre des fréquences.

"Le C.C.I.R. a souligné la nécessité de normaliser à l'avenir, dans la plus grande mesure possible, les services des communications internationales. Il a également réclamé la mise au point d'émetteurs, de récepteurs et même de systèmes complets de communications dotés d'une plus grande efficacité, enfin il a demandé une plus grande précision dans le contrôle des émissions et dans la normalisation des fréquences-étalon.

"Il importe de ne pas oublier cependant que ces résultats dont vous êtes fiers n'ont pu être atteints qu'en s'en tenant rigoureusement aux objets essentiels de l'Union internationale des télécommunications. Permettez-moi de vous rappeler quels sont ces objets : tout d'abord, maintenir et étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications; en second lieu, favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace; enfin, harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes. J'insisterai sur les mots : Coopération internationale, développement de moyens techniques, harmoniser les efforts des Nations.

"Ils méritent, à mon avis, d'être soulignés, tout d'abord parce que mon Gouvernement reconnaît l'importance internationale capitale de la tâche particulière du C.C.I.R. et ensuite parce que ce sont là les fins que mon Gouvernement cherche à réaliser par sa politique économique étrangère.

"Nous pensons qu'il convient d'appliquer ces principes de coopération internationale, d'assistance technique et d'aide mutuelle, non seulement pour traiter les problèmes de télécommunication mais aussi dans l'exercice des nombreuses autres activités poursuivies sous l'égide des Nations Unies. C'est pourquoi mon Gouvernement attache un si grand intérêt à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, dont plusieurs, comme l'O.A.C.I., l'UNESCO et l'O.M.S. travaillent en étroite collaboration avec l'U.I.T.

"Nous vivons aujourd'hui dans une ère d'interdépendance. Un événement qui se passe dans une partie du monde a des répercussions, favorables ou défavorables, en d'autres parties du monde. Si vous voulez bien me permettre d'emprunter à votre terminologie, il est des moments où les bandes de fréquences politiques et économiques paraissent surchargées et on pourrait souhaiter, qu'en ces domaines, nous puissions remporter le même succès que vous dans l'approbation des attributions de fréquences.

"En tant qu'experts dans le domaine des communications, vous avez résolu de nombreux problèmes d'ordre technique. Je ne doute pas que vous n'en résolviez encore bien d'autres, mais vous êtes aussi des citoyens d'un monde interdépendant et, en tant que tels, portez des responsabilités supplémentaires. Comme experts, vous avez contribué aux progrès fantastiques de nos moyens de communications, les uns avec les autres. En votre autre qualité, vous devez partager la vive préoccupation de tous les hommes de bonne volonté : les idées que nous communiquons doivent promouvoir la paix et le bien-être de toutes les nations.

"Cette Assemblée réunit aujourd'hui les représentants de 54 pays. J'ignore combien d'entre vous se trouvent aux Etats-Unis pour la première fois. J'espère que nombreux sont ceux que nous pouvons compter comme de vieux amis. Durant les semaines que vous allez passer dans cette ville, et cet Etat enchanteur, j'espère que vous arriverez à nous connaître et nous comprendre, ou, selon le cas, que vous apprendrez à nous mieux connaître. Je reconnais que, pour vous qui établissez si aisément des communications, aucune partie du monde ni aucun peuple n'est absolument étranger. Mais je voudrais espérer que cette Conférence ne favorisera pas seulement les progrès de la technique des communications, mais aussi la communication des idées.

"Permettez-moi de vous rappeler que ce n'est pas seulement dans le domaine des communications que le monde a évolué, et ce pays-ci avec lui. Peu des participants à la Conférence de Washington de 1927 auraient pu imaginer que le Plan Marshall serait déjà en application lorsqu'ils se réuniraient de nouveau, en 1947. Aujourd'hui, les Etats-Unis peuvent faire état de nombreuses réalisations dans le domaine de la politique économique étrangère dont vous aurez à tenir compte pour arriver à comprendre notre pays. Car, ainsi que je l'ai indiqué, nous avons cherché à appliquer, dans ce vaste domaine, les principes que vous avez trouvés si efficaces dans votre domaine d'intérêt particulier.

"Ainsi, mon Gouvernement s'est joint à d'autres pour former des organisations multilatérales visant à développer les échanges internationaux et à promouvoir l'expansion économique. Nous sommes très fiers que notre pays, en coopération avec nombre d'autres, soit arrivé à obtenir une réduction sensible des barrières commerciales qui entravent les échanges de biens et de services dans le monde entier. Par l'intermédiaire du Fonds Monétaire international, nous avons aidé à favoriser la stabilisation des changes et à atténuer les difficultés des balances générales des comptes. Avec les autres pays membres de la Banque mondiale, nous avons pu, par l'octroi de prêts, aider à la mise en valeur d'autres pays. Nous avons collaboré avec d'autres organisations internationales, dont plusieurs institutions des Nations Unies, qui s'efforcent d'améliorer les conditions économiques et d'élever le niveau de vie dans le monde entier. De plus, quand les besoins se sont fait jour, qui ne pouvaient être satisfaits par d'autres moyens, nous nous sommes efforcés de compléter ces efforts internationaux en utilisant nos propres ressources par l'intermédiaire des organismes spécialement établis à cette fin.

"Si je parle de ce que nous avons accompli au cours de ces dernières années, ce n'est pas pour réclamer des éloges, mais dans la seule intention que vous puissiez mieux comprendre de quelle façon notre manière de voir a évolué. Nous aimerions que vous ne vous attachiez pas à la forme, mais voyiez le fond des choses afin que nous puissions encourager ces échanges d'idées que vos réalisations facilitent.

"Je le dis encore une fois, nous sommes heureux de vous accueillir dans ce pays. Je souhaite que vos travaux se révèlent fructueux comme par le passé, que votre séjour ici soit agréable, que vous y fassiez de nombreux amis et que vous reveniez de nombreuses fois vers ces rives pour faire progresser les travaux d'une importance vitale de ce Comité."

(Applaudissements prolongés)

Le Président : "Merci beaucoup, M. Beale. Je crois pouvoir exprimer la pensée de mes collègues à la présente Assemblée, en vous disant, M. Beale, que vos paroles sont certes des plus encourageantes et qu'elles nous seront une inspiration pour nos travaux au cours de ces prochaines semaines.

"J'aimerais présenter, maintenant, à l'Assemblée, le personnage de marque qui préside aux destinées de la ville de Los Angeles, et dont, j'en suis certain, nous entendrons parler bien davantage avec le temps. Je donne donc la parole à M. Norris Poulson, Maire de la ville de Los Angeles."

M. Poulson : "La ville de Los Angeles est fière de recevoir ici la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R. Je tiens à vous exprimer personnellement mes souhaits les meilleurs et à souligner que j'espère que les travaux scientifiques que vous allez faire, en cette occasion, contribueront à élever le niveau de l'éducation. Comme vous le savez peut-être, l'analphabétisme est un mal extrêmement répandu - en fait, 90% de certaines populations sont encore analphabètes. L'amélioration des communications qui constitue votre tâche accélérera grandement la transmission des informations - et par informations, j'entends aussi bien les nouvelles que la science - dans les diverses parties du monde, avides de les recevoir. Ce problème demandera toujours sans aucun doute des experts de profession, tels que vous tous qui vous réunissez aujourd'hui ici, mais il n'en subsiste pas moins un effort constructif pour améliorer les contacts avec les peuples dans le monde entier, effort qui ne saurait aboutir qu'à une compréhension meilleure, ce qui est, à l'heure actuelle, ce dont nous avons le plus grand besoin.

"J'espère que votre séjour ici sera à la fois agréable et fructueux, qu'il vous sera possible de profiter des facilités culturelles comme des possibilités de distraction et d'agrément, connues dans le monde entier, qu'offre Los Angeles et que, dans la mesure de vos loisirs, vous pourrez visiter notre grande ville et apprendre un peu à la connaître. Après avoir parlé avec M. Lebel du programme préparé à votre intention, je puis dire seulement que si vous ne le faites pas, ce sera vous qui y perdrez.

"Je pourrais vous dire qu'à Los Angeles tout le monde fait comme s'il était marchand de biens. Ce que je veux dire par là, c'est que nous sommes si entichés de Los Angeles et éprouvons tant de compassion pour ceux qui ne peuvent y vivre que nous sommes toujours prêts à essayer de les attacher à Los Angeles, d'une façon ou d'une autre.

"Je m'excuse, toutefois, de n'être pas en mesure de suivre vos très intéressantes discussions. Cela m'eût certainement été profitable, mais dans une ville qui se développe comme Los Angeles, nous avons des problèmes à résoudre. Les statistiques montrent que les gens viennent se fixer dans notre région à la cadence d'une personne toutes les 2 2/3 minutes; or, malheureusement, ces personnes n'amènent pas avec elles leurs services publics et institutions municipales, ce qui veut dire que dans une ville qui, ainsi que je viens de le dire, éclate avec une rapidité aussi grande, nous avons de nombreux problèmes. Je pense qu'il peut vous intéresser de savoir quelque chose de l'administration de notre ville. A la différence de bien des pays ou régions, où il existe un Lord Maire chargé de présider aux réceptions officielles, avec, en général, une grande tenue, dans l'Etat de Californie, le Maire de la ville de Los Angeles a des pouvoirs analogues à ceux du Président des Etats-Unis, c'est-à-dire, qu'à ses obligations sociales, il joint les pouvoirs exécutifs. Notre esprit démocrate fait que nous ne mettons pas "Lord" devant Maire. Le "Maire" est simplement maire et les gens sont souvent portés à joindre à ce mot un adjectif qualificatif qui n'est pas toujours un compliment! Mais nous aimons cela, et il y a une chose, c'est que lorsqu'on est maire, il faut l'accepter.

"Je vous réitère encore mes regrets de devoir, maintenant, vous quitter, et vous reverrai tous ce soir, au dîner, qui aura lieu dans cette salle."

(Applaudissements)

Le Président : "Au nom de l'Assemblée, je vous remercie vivement, Monsieur le Maire, de vos bons vœux et, en particulier, de l'évidente compréhension dont vous témoignez pour les fins que nous poursuivons. Nous le prenons très au sérieux et parfois même faisons montre d'un esprit assez farouche. Vous pouvez être certain que nous saisirons toutes les occasions pour connaître le plus possible de Los Angeles et de ses environs.

"Et maintenant, le moment est venu d'entendre le Chef de la délégation de la R.P. de Pologne, pays où le C.C.I.R. a tenu, en 1956, sa VIII^e Assemblée plénière. Je donne donc la parole à M. Konrad Kozłowski, délégué de la R.P. de Pologne."

M. Kozłowski, Chef de la délégation de la R.P. de Pologne :

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

"Suivant un usage devenu traditionnel, bien qu'il ne figure pas encore dans les textes du C.C.I.R., j'ai l'honneur d'exprimer, en qualité de Chef de la délégation de la R.P. de Pologne, pays où s'est tenue, en 1956, la VIII^e Assemblée plénière du C.C.I.R., et au nom de toutes les délégations étrangères, nos remerciements cordiaux à nos aimables hôtes, c'est-à-dire au Gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord et à la ville de Los Angeles, qui nous ont si aimablement invités dans ce pays et nous ont offert, comme nous avons eu l'occasion de le constater sur place, des conditions vraiment excellentes de travail et qui ont déployé de si grands efforts pour la préparation de la IX^e Assemblée plénière du C.C.I.R.

"En même temps, je voudrais vous rappeler à tous que l'invitation de la délégation des Etats-Unis, pendant l'Assemblée à Varsovie, de tenir la IX^e Assemblée plénière du C.C.I.R. à Los Angeles, fut acceptée avec une grande satisfaction et à l'unanimité par toutes les délégations. Le nombre imposant des participants et des personnes les accompagnant qui se trouvent ici, à Los Angeles, confirme, de façon éclatante, l'intérêt porté à votre beau pays, malgré son éloignement, et souligne l'importance de cette Assemblée plénière.

"En observant rétrospectivement le déploiement de l'activité du C.C.I.R., on peut constater que le rôle et l'importance de cette organisation, dans le domaine de la collaboration internationale pour la paix, augmente toujours et contribue toujours davantage au progrès régulier des divers domaines des radiocommunications.

"Ces faits sont également confirmés par le nombre toujours croissant des documents et par la haute qualité de leur rédaction, ce qui est aussi très important.

"Il est hors de doute qu'une grande partie du mérite en revient à M. le Docteur E. Metzler, Directeur du C.C.I.R., à M. L.W. Hayes, Vice-Directeur et au Secrétariat du C.C.I.R., aussi bien pour les travaux préparatoires de l'Assemblée proprement dite que de l'organisation au cours de la période intérimaire; pour cette raison, nous leur présentons, à tous, nos remerciements les plus cordiaux.

"De plus, je tiens, au nom de toutes les délégations, à donner à nos hôtes l'assurance que nos travaux, pendant la présente Assemblée plénière, bénéficieront d'un effort constructif, en vue d'obtenir les meilleurs résultats, comme cela avait eu lieu à la VIII^e Assemblée plénière, à Varsovie, de même que pendant les réunions intérimaires des Commissions d'études à Moscou et à Genève.

"Le progrès rapide réalisé dans les divers domaines de la technique mondiale va exiger, sans doute aussi, de la part de notre organisation, un effort accru pour la recherche de solutions des problèmes importants relatifs aux radiocommunications.

"Les grands succès obtenus par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et par les Etats-Unis en vue de la conquête de l'espace cosmique, nous fourniront, sans doute, des informations techniques nouvelles, nécessaires pour nos travaux, notamment dans le domaine de la propagation des ondes radioélectriques, et obligeront, dans l'avenir, à créer des programmes d'études nouveaux dans des domaines dont nous ne nous occupions pas jusqu'à présent.

"Il se trouve que, de même qu'en 1927 où le C.C.I.R. avait eu lieu pendant la Conférence radiotélégraphique de Washington, la présente Assemblée qui se tient aussi aux Etats-Unis, précède la Conférence de plénipotentiaires qui sera chargée, entre autres, de remanier la structure de l'U.I.T. ainsi que celle du C.C.I.R.

"J'espère donc que cette IX^e Assemblée du C.C.I.R. va contribuer aussi, dans une certaine mesure, à l'heureuse solution de ces problèmes d'organisation, si importants pour notre Comité en tant qu'organe consultatif de l'U.I.T.

"Le beau climat de la Californie et le programme prévu pour notre séjour, élaboré par nos hôtes hospitaliers, vont contribuer aussi, sans aucun doute, à ce que nos débats soient sereins et nos loisirs agréables.

"Dans ces conditions, les résultats de notre travail, qui doit durer plusieurs semaines, contribueront au progrès des radiocommunications et constitueront un pas nouveau sur la voie de l'entente internationale et de la garantie de la paix mondiale, si vivement désirée de nous tous."

(Applaudissements prolongés)

Le Président : "Je vous remercie infiniment, Monsieur Kozłowski, de ces paroles encourageantes qui nous ont aussi à la fois éclairés et instruits. Je suis heureux, comme le sont aussi les membres de cette Assemblée, de vous avoir avec nous ces prochaines semaines et de pouvoir, peut-être, discuter personnellement avec vous de certains des aspects intéressants de notre tâche que vous avez évoqués.

"Et maintenant, nous en venons à l'homme qui est l'âme de cette organisation et qui a tant fait, et depuis si longtemps, pour les télécommunications internationales qu'il n'a pas besoin d'être officiellement présenté, notamment à nous, les anciens. Je donne la parole au Directeur du C.C.I.R., le Dr Metzler."

(Applaudissements)

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R. : "Merci."

"Monsieur le Président,
Monsieur le Deputy Assistant Secretary of State for Economic Affairs,
Monsieur le Maire de la ville de Los Angeles,
Monsieur le Secrétaire général par intérim de l'Union internationale
des télécommunications,
Mesdames, Messieurs :

"Il est de coutume, lors de la séance d'ouverture des Assemblées plénières du Comité consultatif international des radiocommunications, que le Directeur de cet organisme prononce une brève allocution. Cet honneur m'échoit aujourd'hui, pour la première fois depuis mon entrée en fonctions et, en prenant la parole, je voudrais, en tout premier lieu, m'associer aux remerciements que vient d'adresser le Chef de la délégation polonaise aux personnalités qui nous ont souhaité la bienvenue ici, à Los Angeles, et à leurs collaborateurs. Le grand travail préparatoire accompli par nos hôtes répond à une condition de marge essentielle pour la réussite que nous souhaitons tous à cette Assemblée plénière. Je m'adresse, en particulier, à M. le Deputy Assistant Secretary of State for Economic Affairs, qui honore de sa présence cette séance d'ouverture, en le priant de bien vouloir transmettre l'expression de notre vive gratitude au Gouvernement invitant.

"Monsieur le Maire de la ville de Los Angeles, nous sommes heureux que la Californie ait été choisie pour réunir cette conférence. Pour la plupart d'entre nous, la Californie représente une région bien lointaine du globe, célèbre par la splendeur de ses couleurs et pour ses paysages pittoresques et ensoleillés. D'autre part, l'industrie et les institutions scientifiques américaines et en particulier californiennes, occupent une place prépondérante dans le développement technique et scientifique du monde entier. Nous aurons, d'ailleurs, le privilège de pouvoir visiter plusieurs établissements californiens rattachés au domaine de l'électronique et des radiocommunications.

"Ainsi que l'a fait remarquer M. le Deputy Assistant Secretary of State for Economic Affairs, notre organisation a été fondée par décision de la Conférence radiotélégraphique internationale qui s'est tenue à Washington, en 1927, sous la présidence de l'éminent homme d'Etat américain, M. Herbert Hoover. En fait, la première Assemblée plénière du C.C.I.R. fut convoquée en 1929, à La Haye, en Hollande, pays d'origine de mon éminent prédécesseur, le Professeur van der Pol et suivie de réunions à Copenhague, Lisbonne, Bucarest, Stockholm, Genève, Londres, Varsovie et de l'Assemblée qui s'ouvre aujourd'hui à Los Angeles.

"Sans entrer dans le détail du développement du C.C.I.R. depuis sa fondation, il est néanmoins permis de dire que le rôle qui lui revient, dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications, n'a cessé d'augmenter en importance.

"Je me félicite, d'ailleurs, de relever la présence, dans cet auditoire, du Dr Dellinger qui, si je ne fais pas erreur, est le seul d'entre nous qui ait participé à cette conférence décisive de 1927 et qui, dès le début de notre organisation, a pris une part très active à ses travaux. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à ce distingué pionnier du C.C.I.R. et de l'U.R.S.I. et pour le remercier au nom de notre Comité.

(Applaudissements)

"Rendons hommage aussi à tous ceux des collaborateurs du C.C.I.R. qui ne sont plus parmi nous aujourd'hui, mais qui, par leur apport personnel à notre organisation, ont contribué au développement scientifique et technique des radiocommunications internationales.

"Si son rôle, dans le cadre de l'U.I.T. est consultatif, par définition, le C.C.I.R. n'en assume pas moins une grande responsabilité dans le développement des radiocommunications du monde entier. Le C.C.I.R. est conscient de cette position-clé qui implique, d'une part, un contact étroit avec les progrès scientifiques et qui lui impose, d'autre part, une vue réaliste des possibilités techniques et des besoins des exploitations de radiocommunications de tout ordre, représentées à cette Assemblée plénière par leurs organisations internationales respectives. Du point de vue scientifique, nous nous félicitons de l'appui que nous recevons de l'Union Radio-scientifique internationale, par exemple, souvent grâce aux rapports personnels directs qui existent entre le C.C.I.R. et cette organisation.

"We are living in a scientific age. Cette phrase, prononcée, il y a quelque temps, par un des grands leaders de l'industrie électronique et des radiocommunications américaines, est tout à fait caractéristique de notre époque. L'inter-relation qui unit les diverses branches de la science contemporaine rend de plus en plus nécessaires une coopération étroite et un appui réciproque. Le C.C.I.R., dans son propre intérêt, ne peut pas se soustraire à cette loi, qui est à la base du progrès de nos connaissances.

"A titre d'exemple, j'ai cité l'U.R.S.I. qui sollicite aujourd'hui l'aide du C.C.I.R. pour que notre Comité, lors de la Conférence internationale des radiocommunications, soutienne ses efforts en vue de faciliter le développement d'une branche relativement nouvelle de la science : la radioastronomie. Cette discipline a débuté par les découvertes de l'ingénieur américain Karl G. Jansky, en 1932. Elle embrasse, aujourd'hui, un vaste champ de recherches qui sont fréquemment en relation directe avec les problèmes techniques que nous posent les radiocommunications.

"J'ai déjà parlé du rôle du C.C.I.R. dans le cadre de l'U.I.T. L'importance des travaux de cette IXe Assemblée plénière est sans doute accentuée du fait que, l'été prochain, s'ouvrira à Genève, la Conférence internationale des radiocommunications. Les recommandations que notre Assemblée plénière actuelle pourra formuler ne seront pas sans influencer sensiblement la nouvelle réglementation technique des radiocommunications internationales. Une des tâches les plus épineuses qui incombent aux conférences internationales des radiocommunications, est celle de l'attribution des fréquences. Pour le moment encore, l'espace physique qui s'offre aux solutions pratiques du problème est limité par la surface de la terre et les couches ionisées de l'atmosphère supérieure.

"Il est vrai que la lune peut nous renvoyer des signaux radioélectriques et servir ainsi - dans certaines conditions - de poste de relais passif entre deux points de la terre. Mais, d'autres perspectives plus chargées de promesses s'offrent à nous, actuellement. Ces perspectives nous laissent prévoir une révolution dans le domaine de l'attribution de fréquences pour les liaisons à grandes distances. Je parle des spoutniks et des exploreurs placés dans des orbites propices et fonctionnant comme relais radioélectriques actifs ou passifs, extra-terrestres.

"De nouveaux problèmes se poseront un jour à l'U.I.T. dans le domaine radioélectrique et le C.C.I.R. doit collaborer en vue de leur trouver une solution. C'est ainsi que, sur l'initiative de la Fédération astronomique internationale, et en particulier de son actif Président, M. Andrew Haley, qui est aujourd'hui parmi nous, le C.C.I.R. a décidé de mettre à l'étude certaines questions de propagation des ondes qui touchent au fond du problème des liaisons avec l'espace extra-terrestre.

"Il est évident que la nécessité d'une coopération internationale s'impose dans ce domaine nouveau avec une rigueur toute particulière, si nous songeons, par exemple, seulement aux possibilités d'interférence.

"Je voudrais, maintenant, Mesdames et Messieurs, dire un mot sur une question plutôt prosaïque : celle de l'organisation du travail du C.C.I.R.

"Le volume global de la documentation de notre Comité n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Pour faciliter le travail des délégations, l'Assemblée plénière de Varsovie avait, à titre d'essai, encouragé l'organisation de réunions intermédiaires de nos Commissions d'études. Dans l'intervalle entre la VIII^e et la IX^e Assemblée plénière, neuf des quatorze Commissions d'études du C.C.I.R. ont suivi cette recommandation. Il serait prématuré de vouloir se faire, dès à présent, une idée définitive au sujet de ce nouveau schéma de travail et ce sera seulement lorsque nous aurons une vue d'ensemble, c'est-à-dire vers la fin de cette Assemblée plénière, que nous serons en mesure de prendre une décision quant à l'organisation du travail pour l'avenir.

"Permettez-moi, pour terminer, d'évoquer un sujet qui revêt une assez grande actualité à l'O.N.U., sur le plan général, et à l'U.I.T., dans le secteur particulier des télécommunications. Comment peut-on soutenir les efforts déployés par plusieurs Membres de l'U.I.T. dans différentes régions du monde en vue de développer leurs moyens de télécommunications? Lors de sa dernière session, le Conseil d'administration de l'U.I.T. s'est occupé de ce problème et a formulé plusieurs Résolutions qui demandent la collaboration des deux C.C.I. pour soutenir ces efforts. N'est-il d'ailleurs pas particulièrement frappant de constater que, des 97 Membres de l'U.I.T., par exemple, une quarantaine seulement se voient en mesure de collaborer aux travaux du C.C.I.R.? Y a-t-il là une lacune? Quoi qu'il en soit, il conviendra que la présente Assemblée plénière examine certains aspects de la question complexe de l'aide à apporter à une majorité des Membres de l'U.I.T. Je crois qu'il y a là une noble tâche à remplir et pour laquelle la collaboration du C.C.I.R. a été sollicitée.

"Je suis certain, Mesdames et Messieurs, que l'esprit constructif qui a toujours animé les réunions du C.C.I.R. ne fera pas défaut au cours de cette Assemblée plénière de Los Angeles et que les vœux de plein succès que nous ont adressés nos hôtes se réaliseront pendant les quelques semaines qui nous réunissent dans cette belle contrée qu'est la Californie.

"J'aimerais, maintenant, vous donner lecture du texte d'un télégramme que je propose d'envoyer au Président Eisenhower, en réponse au message que nous avons reçu de lui ce matin :

"Monsieur le Président des Etats-Unis,
La Maison Blanche,
Washington, D.C.

"J'ai transmis votre message aux participants à la Neuvième Assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications qui se joignent à moi pour vous dire combien ils sont sensibles à votre message de bienvenue.

"Le fait que, malgré vos lourdes responsabilités, vous ayez pris le temps de leur adresser ce message personnellement en rehausse pour eux la valeur.

"Votre message met en relief une fois de plus la traditionnelle hospitalité du peuple américain."

(Applaudissements prolongés)

Le Président : "Je vous remercie infiniment, Monsieur le Docteur Metzler, Messieurs, et j'interprète vos applaudissements comme la ratification, par les Membres de l'Assemblée plénière, de l'envoi de ce télégramme à la Maison Blanche.

"Je pense que nous voici maintenant parvenus à un moment particulièrement opportun pour suspendre la séance d'ouverture de la présente Assemblée plénière et sauf objection, je prononcerai, maintenant, la clôture de la séance."

La séance est levée à 12h.10.

Le Rapporteur :

R. Umberg-Hauben

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

PREMIERE SEANCE PLENIERE

Judi 2 avril 1959, à 15 heures

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Election des Vice-présidents de la IXe Assemblée plénière
2. Constitution des Commissions spéciales :
 - a) Rédaction,
 - b) Finances,
 - c) Assistance technique,
 - d) Organisation.
3. . Approbation de la structure du Secrétariat
4. Langues
5. Horaire de travail
6. Changement de titulaires aux présidences et vice-présidences des Commissions d'études
7. Documents soumis directement à l'Assemblée plénière (N^{os} 15, 16, 94, 96, 99 et 185)
8. Divers

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.S.S. de l'Ukraine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

International Marine Radio Company (I.M.R.C.), American Telephone & Telegraph Co., Cable & Wireless Ltd., Kokusai Denshin Denwa Co., Ltd. (K.D.D.), Nippon Telegraph & Telephone Public Corporation (N.T.T.), Nippon Hoso Kyokai (N.H.K.), Marconi International Marine Communication Company Ltd. (M.I.M.C.C.), Companhia Portuguesa Radio Marconi, British Broadcasting Corporation (B.B.C.), Independent Television Authority (I.T.A.), South African Broadcasting Corporation (S.A.B.C.).

Organisations internationales :

Comité International Radio-Maritime (C.I.R.M.), Comité International Spécial des Perturbations Radioélectriques (C.I.S.P.R.), International Chamber of Shipping (I.C.S.), Union Radio-Scientifique Internationale (U.R.S.I.), Organisation Internationale de Radiodiffusion et de Télévision (O.I.R.T.).

Institution spécialisée rattachée à l'Organisation des Nations Unies :

Organisation Météorologique Mondiale (O.M.M.).

Organisme permanent de l'U.I.T. :

I.F.R.B.

Le Secrétaire général par intérim de l'U.I.T., M. Gerald C. Gross, était également présent.

1. Election des Vice-présidents de la IXe Assemblée plénière

Le Président propose de nommer Vice-présidents de l'Assemblée, les Chefs des délégations du Japon, de la Finlande, du Vénézuéla et de l'Irlande.*

Cette proposition est approuvée par acclamation.

2. Constitution des Commissions spéciales

a) Commission de Rédaction : sur la proposition du Président, le Chef de la délégation de la France est nommé Président de la Commission de Rédaction. Les délégués qui désirent participer aux travaux de cette commission lui feront connaître leur nom.

b) Commission des Finances : sur la proposition du Président, le Chef de la délégation de l'Inde est nommé Président de la Commission des Finances. Les délégués désireux de participer aux travaux de cette Commission lui donneront leur nom.

c) Commission de l'Assistance technique : sur la proposition du Président, le Chef de la délégation de l'U.R.S.S. est nommé Président de la Commission de l'Assistance technique. Les délégués qui désirent participer aux travaux de cette commission lui feront connaître leur nom.

d) Commission d'Organisation : le Président explique que le mandat de la nouvelle Commission d'Organisation sera plus large que celui de la précédente, qui deviendra un Comité des Rapporteurs principaux et des Vice-présidents des Commissions d'études. La nouvelle commission aura notamment les fonctions suivantes :

* Note du Secrétariat : Voir également Doc. 740, page 2.

- 1) envisager la constitution de nouvelles Commissions d'études, ainsi que la fusion ou la suppression de Commissions d'études existantes;
- 2) préparer des listes de candidats à la présidence et à la vice-présidence de Commissions d'études;
- 3) organiser les travaux du C.C.I.R. et des Commissions d'études entre deux assemblées plénières;
- 4) étudier la question de l'avenir des appareils techniques du C.C.I.R.;
- 5) étudier la présentation des résultats de la IXe Assemblée plénière sous forme de feuillets imprimés, étant donné que le Volume I des Documents devient difficilement maniable;

Sur la proposition du Président, le délégué de la Nouvelle-Zélande est nommé Président de la Commission d'Organisation. Les délégués désireux de participer aux travaux de cette Commission lui feront connaître leur nom.

Le Président signale, qu'aux termes du Règlement, tous les délégués sont libres d'assister à n'importe quelle séance de commission; à son avis, toutefois, l'efficacité des travaux risque d'être moindre si les participants sont trop nombreux.

3. Approbation de la structure du Secrétariat

La composition du Secrétariat ci-après indiquée est approuvée :

Secrétaire de la Conférence : M. Robert V. Lindsey,
Secrétaire adjoint chargé des documents : M. Jean Revoy,
Secrétaire adjoint chargé des finances : M. René Prélaz,
Secrétaire adjoint chargé de l'organisation des séances : M. George Koontz.

4. Langues

Le Président annonce que :

- a) conformément au Chapitre 14, paragraphe 1, du Règlement général annexé à la Convention de Buenos Aires, les langues de travail de l'Assemblée seront l'anglais, le français et l'espagnol;
- b) pour l'interprétation vers le russe, les installations techniques nécessaires seront fournies, mais non les interprètes; les frais y afférant seront supportés par les pays qui ont demandé à utiliser cette langue.

5. Horaires de travail

Il est décidé, qu'en règle générale, les réunions auront lieu de 9h.30 à 12h.30 et de 14h.30 à 17h.30. Il n'y aura pas de séance les samedis et dimanches, à moins qu'un surcroît de travail ne l'impose.

6. Changement de titulaire aux présidences et vice-présidences des Commissions d'études

Le Directeur du C.C.I.R. donne à l'Assemblée les informations suivantes :

Commissions d'études N^{os} I à III : sans changement;

Commission d'études N^o IV : le Professeur Sacco, Rapporteur principal et M. Millington, Vice-Rapporteur principal de cette Commission, ont résigné leurs fonctions. Il appartiendra à la Commission d'Organisation d'envisager la question de leur remplacement à titre définitif. D'ici là, le Dr Smith-Rose a accepté d'assumer les fonctions de Rapporteur principal par intérim;

Commissions d'études N^{os} V à VII : sans changement;

Commission d'études N^o VIII : le Rapporteur principal de cette Commission, M. Campbell, ne peut participer aux travaux de l'Assemblée, un membre de sa famille étant gravement malade. Il sera provisoirement remplacé par M. Turner;

Commission d'études N^{os} IX à XII : sans changement;

Commission d'études N^o XIII : M. van der Toorn, Rapporteur principal de cette Commission, ayant pris sa retraite, sera provisoirement remplacé par le Vice-Rapporteur principal, M. Sjøberg. Il appartiendra à la Commission d'Organisation d'envisager son remplacement à titre définitif.

Commission d'études N^o XIV : le Professeur Gorio, Rapporteur principal de cette Commission, ayant résigné ses fonctions, a été remplacé par le Vice-Rapporteur principal, M. Villeneuve.

Le délégué du Royaume-Uni propose que l'Assemblée envoie une lettre à M. van der Toorn, au Professeur Sacco et au Professeur Gorio, pour les remercier des travaux importants qu'ils ont accomplis pour le C.C.I.R. et leur adresser ses meilleurs souhaits.

Le Directeur du C.C.I.R. propose d'adresser également une lettre à M. Campbell pour lui exprimer la sympathie de l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

7. Documents soumis directement à l'Assemblée plénière (N^{os} 15, 16, 94, 96, 99 et 185)

Document N^o 15 : renvoyé à la Commission d'Organisation et à la Commission des Finances. Ce document reviendra ensuite devant l'Assemblée plénière en vue de sa transmission au Conseil d'administration.

Document N^o 16 : renvoyé à la Commission d'Organisation.

Document N^o 94 : renvoyé à la Commission de l'Assistance technique et à la Commission d'Organisation.

Document N° 96 : renvoyé à la Commission de Rédaction pour vérification de la concordance des textes dans les trois langues, afin d'être ensuite approuvé ou rejeté sans discussion par l'Assemblée plénière, puisqu'il s'agit d'un projet d'Avis émanant d'une Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T.

Document N° 99 : renvoyé à la Commission d'Organisation; toute conclusion de caractère financier qui pourrait être formulée sera soumise ensuite à la Commission des Finances.

Document N° 185 :

Le Dr Sarwate, délégué de l'Inde, ajoute quelques explications. L'invitation faite est surtout motivée par le désir qu'a l'Administration de l'Inde, de voir également bénéficier de l'action du C.C.I.R. des pays où cette action ne s'était pas, jusqu'à présent, exercée. Le C.C.I.R. s'est réuni surtout en Europe et il a maintenant son Assemblée plénière aux Etats-Unis. Aucune réunion importante ne s'est jamais tenue sur le territoire de l'Inde, ce qui lui aurait permis de profiter des échanges de vues ainsi que de l'expérience et de la haute compétence du C.C.I.R., que des pays qui se trouvent dans la nécessité d'améliorer les installations essentielles de leurs services de télécommunications apprécient vivement. Le délégué de l'Inde insiste pour qu'il soit dûment tenu compte, le moment venu, du mobile qui a incité son administration à formuler cette invitation.

Il est décidé d'examiner le document N° 185 à une séance plénière ultérieure.

8. Questions diverses

a) Représentation de la Chine

Le délégué de l'U.R.S.S. fait la déclaration suivante :

"Au nom de la délégation de l'U.R.S.S., je tiens à exprimer mes regrets de ce que l'Administration des télécommunications de la République populaire chinoise ne soit pas représentée à la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R.

"Les représentants de Tchang-Kai-Chek, qui occupent illégalement la place de la Chine au sein de l'Union internationale des télécommunications, n'ont nullement le droit de représenter la Chine. Les seules personnes qui en aient le droit sont celles qui ont été désignées par le Gouvernement de la République populaire chinoise."

Le délégué de la Chine déclare :

"La délégation de la République de Chine s'estime obligée de prendre la parole pour réfuter les déclarations malveillantes de l'U.R.S.S. et des pays satellites qui lui font écho, que leur esprit pervers a évidemment incités à insulter à la solennité de cette Assemblée plénière du C.C.I.R. par une propagande politique. Nous devons proclamer hautement que le Gouvernement de la République de Chine est le seul gouvernement légitime de la Chine car il est

un des Membres fondateurs des Nations Unies et il a signé la Convention de l'U.I.T.; en conséquence, son droit de représenter la Chine à cette Assemblée plénière du C.C.I.R., comme dans toutes autres conférences qui se réuniront sous l'égide de l'U.I.T., ne peut absolument pas être mis en doute.

"Les déclarations absurdes du bloc soviétique ne sont pas seulement injustifiables mais aussi déplacées; le paragraphe 1 de l'Article 7 de la Convention dit très nettement que les attributions des Comités consultatifs internationaux sont de caractère purement technique; de ce fait, toutes les questions qui ne présentent pas un caractère technique ou ne concernent ni l'exploitation, ni l'échange des communications, doivent être déclarées hors de propos.

"Maintenant, pour ce qui est de la prétendue "République populaire chinoise", elle n'est pas un pays souverain; il s'agit d'un régime fantoche, patronné par l'U.R.S.S. Ce qui plus est, c'est un criminel avéré aux yeux du monde libre.

"Dès les débuts de ce régime, l'oppression de la population de la Chine continentale a été notoire. Par l'esclavage de tous les membres de la famille, récemment imposé aux masses laborieuses sur tout ce continent, sous le terme, inventé pour l'occasion, de système des communes, qui foule aux pieds tous les critères de l'éthique chinoise, le régime rouge a trouvé en Chine le moyen de priver un peuple traditionnellement cultivé, du dernier lambeau de dignité d'une humanité décente. Il est inutile d'ajouter qu'en Chine, les rouges sont en train de creuser leur propre tombe car la grande masse de la population du continent se propose d'abattre ce régime démoniaque par un soulèvement général, afin de redresser des torts qui ont porté leur haine jusqu'à d'insoutenables extrêmes.

"Etant donné cela, la délégation de la République de Chine tient à demander leur concours à toutes les délégations des pays épris de liberté, pour qu'elles se gardent contre toutes les tentatives que pourraient faire certaines délégations pour les ébranler dans le but de faire servir à des fins politiques l'opprobre jeté sur cette Assemblée plénière solennelle du C.C.I.R."

Le délégué de l'U.R.S.S. répond :

"Il est au-dessus de la dignité de mon pays de répondre aux paroles calomnieuses du représentant de la clique de Tchang-Kai-Chek. On ne pouvait pas s'attendre à ce que celui-ci s'exprimât autrement. Qu'est-ce que le représentant d'une clique qui, par la volonté du grand peuple chinois, a été jetée hors du pays, peut bien vouloir exprimer si ce n'est des calomnies?"

Le délégué de la R.S.S. de l'Ukraine fait la déclaration suivante :

"Au nom de la délégation de la R.S.S. de l'Ukraine, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'absence, à la présente Assemblée plénière, d'observateurs des administrations de certains pays, non Membres de l'Union internationale des télécommunications, est contraire aux buts de l'Union tels qu'ils sont énoncés à l'Article 3 de la Convention internationale des télécommunications.

Le délégué de la Tchécoslovaquie, après avoir rappelé que la R.P. de Bulgarie a envoyé un télégramme autorisant la Tchécoslovaquie à la représenter, déclare que tant la Tchécoslovaquie que la R.P. de Bulgarie partagent pleinement les vues de l'U.R.S.S. quant à la représentation de certains pays aux réunions du C.C.I.R.

b) Tâche de la Commission de Rédaction

Le délégué de la France, Président de la Commission de Rédaction, explique qu'il est d'usage que les pays de langue française fournissent les rapporteurs pour les réunions des Commissions d'études. Les délégués de ces pays étant peu nombreux, le Président de la Commission de Rédaction espère qu'il ne sera demandé de rapports que pour les assemblées plénières des commissions d'études et non pas pour les réunions de groupes de travail. Il fait également ressortir que si l'on veut que la Commission de Rédaction travaille avec efficacité, il sera indispensable que les Commissions d'études examinent avec une grande attention les textes établis dans les trois langues avant de les approuver, afin qu'il ne subsiste aucun doute sur ces textes, quant au fond.

La séance est levée à 16h.30.

Le Rapporteur :

H. Heaton

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Lundi 20 avril 1959, à 14h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Procès-verbal de la première séance plénière (Doc. N° 223)
2. Textes présentés par la Commission de Rédaction :
 - a) émanant de la Commission d'études N° II : Doc. N°s 385, 411, 457, 409, 440, 460 et 454
 - b) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. N°s 292, 288, 289, 291, 295, 315, 316, 317, 319 et 379
 - c) émanant de la Commission d'études N° VII: Doc. N°s 313 et 314
 - d) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N°s 318, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326 et 294
3. Date de la clôture de la IXe Assemblée plénière.

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Argentine (République), Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatémala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

K.D.D., N.T.T., N.H.K., M.I.M.C.C., Radio Austria A.G., R.A.I., A.T.T., B.B.C., I.T.A., Cable and Wireless Ltd., S.A.B.C., R.C.A., Companhia Portuguesa Radio Marconi.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T., U.R.S.I.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués qui sont arrivés après la première séance plénière. Il salue aussi chaleureusement M. J. Rouvière, Directeur du C.C.I.T.T.

1. Procès-verbal de la première séance plénière (Document N° 223)

Le procès-verbal est approuvé sous réserve de certaines corrections d'ordre rédactionnel.

2. Textes soumis par la Commission de Rédaction

Avant d'ouvrir la discussion sur les textes proprement dits, le Président demande aux délégués de limiter leurs commentaires aux amendements de fond et de communiquer directement au Secrétariat les modifications de pure forme et les corrections typographiques. Il espère que les changements, quant au fond, seront peu nombreux car les textes ont déjà été soigneusement examinés.

a) Textes émanant de la Commission d'études N° II (Documents N°s 385, 411, 457, 409, 440, 460 et 454)

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, signale que dans tous les documents français, il convient de transcrire en entier la dénomination "Commission électrotechnique internationale", car l'abréviation C.E.I. risque de créer une confusion avec celle qui est employée pour désigner la Commission d'études N° I.

Il est bien entendu que le Secrétariat incorporera les mots "A l'UNANIMITE" dans l'expression "EMET L'AVIS" et après "DECIDE" dans les cas où cette adjonction s'impose.

Document N° 385 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 411 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 457 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 409 : Approuvé à l'unanimité avec les amendements suivants :

page 3, paragraphe 2.7 (le premier amendement ne concerne que le texte anglais); avant-dernière ligne, remplacer les mots "peuvent être extrêmement graves, par les mots "pourraient être graves."

Document N° 440 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 460 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 454 : L'examen de ce document est ajourné, car il ne figure pas sur l'ordre du jour anglais.

- b) Textes émanant de la Commission d'études N° VI (Documents N°s 292, 288, 289, 291, 295, 315, 316, 317, 319 et 379)

Document N° 292 :

Le délégué de l'Inde, soulevant une question d'ordre général, se demande si ce texte est de nature à constituer un Voeu.

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, fait observer que d'autres cas analogues vont certainement se présenter et suggère que l'Assemblée approuve le document sous sa forme actuelle. La Commission d'Organisation étudiera cette question afin de faciliter la tâche des assemblées plénières futures.

A la suite d'une intervention du délégué de la Tchécoslovaquie qui demande des explications sur le dispositif de ce texte, une discussion s'engage et il est finalement décidé de modifier la première ligne du dispositif qui sera libellée comme suit :

- "1. que le Groupe de travail, créé aux termes de l'Avis N° 121, sera maintenu en fonction en vue de faire progresser les travaux concernant la réalisation ...".

Compte tenu de l'amendement ci-dessus, le document N° 292 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 288 : Approuvé à l'unanimité avec l'amendement suivant : remplacer le premier membre de phrase du paragraphe c) du considérant, par le texte suivant :
"c) que l'appareillage actuellement en service.."

Document N° 289 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 291 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 295 : Approuvé à l'unanimité, avec adjonction d'une note indiquant que ce texte sera porté à l'attention de l'Organisation Météorologique Mondiale. Une note identique sera ajoutée au document N°291.

Document N° 315 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 316 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 317 : Approuvé à l'unanimité après un changement d'ordre rédactionnel.

Document N° 319 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 379 : Approuvé à l'unanimité.

c) Textes émanant de la Commission d'études N° VII (Documents N°s 313 et 314)

Document N° 313 : Approuvé à l'unanimité, avec correction de deux chiffres au paragraphe b) du considérant : au lieu de "13" et "3", lire "15" et "5".

M. Roberts (I.F.R.B.) estime qu'il convient de mentionner l'I.F.R.B. au paragraphe 7 de l'Avis, par analogie au Rapport correspondant.

Il est décidé que si cette adjonction est nécessaire, elle sera apportée rétroactivement lorsque le Rapport en question viendra en discussion.

Document N° 314 : Approuvé à l'unanimité, avec un amendement qui ne concerne que le texte anglais.

d) Textes émanant de la Commission d'études N° IX (Documents N°s 318, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326 et 294).

Document N° 318 : Approuvé à l'unanimité avec l'amendement suivant : au deuxième alinéa de la page 1, troisième ligne, remplacer les mots "voies de haute qualité" par "voies de bonne qualité".

Document N° 320 : Approuvé à l'unanimité avec l'adjonction du mot "fictifs" après le mot "circuits" à la deuxième ligne du paragraphe b) du considérant.

Document N° 321 : Approuvé à l'unanimité, avec la même adjonction que pour le document N° 320 (paragraphe b) du considérant)) et en remplaçant au paragraphe 1 du dispositif, 2ème ligne, le chiffre "60" par le chiffre "120".

Document N° 322 : Approuvé à l'unanimité, avec quelques corrections.

Document N° 323 : Approuvé à l'unanimité, avec quelques corrections.

Document N° 324 : Approuvé à l'unanimité, avec quelques corrections.

Document N° 325 : Approuvé à l'unanimité, avec quelques corrections.

Document N° 326 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 294 et corrigendum :

Le délégué de l'Italie estime que le Voeu contenu dans le document n° 294 est sans objet, car la Commission du Plan est un organe du C.C.I.T.T. et que le C.C.I.R. participe déjà à ses travaux.

M. Clarkson (Nouvelle-Zélande), Président de la Commission d'Organisation, fait observer que cette question pourrait être utilement examinée par la Commission d'organisation qui étudie déjà d'autres aspects de la collaboration entre le C.C.I.T.T. et le C.C.I.R.

M. Rouvière, Directeur du C.C.I.T.T., remercie le Président de ses cordiales paroles de bienvenue.

Il ne comprend pas très bien la nature de la tâche que le C.C.I.R. aimerait voir transférer à la Commission du Plan, laquelle s'occupe déjà des connexions internationales nécessaires pour "relier au réseau téléphonique mondial des régions qui ne le sont pas encore". D'autre part, le Conseil d'administration de l'U.I.T. a, lors de sa dernière session, étendu le mandat de la Commission à toutes les parties du monde. Il semble donc que ce Voeu soit superflu.

Il est décidé de laisser à la Commission d'Organisation, le soin d'examiner cette question.

Le Président exprime ses sincères remerciements aux délégués qui lui ont prêté leur concours pour accélérer la marche des travaux.

3. Date et clôture de la IXe Assemblée plénière

Le délégué de l'Inde indique que la proposition tendant à ce que l'Assemblée termine ses travaux le 29 avril 1959 doit être confirmée formellement en séance plénière.

Cette motion est appuyée par les délégués de l'Italie et du Royaume-Uni.

En l'absence d'objections, il sera décidé formellement, que la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R. terminera ses travaux le 29 avril 1959.

La séance est levée à 17h.10.

Le Rapporteur :

Le Secrétaire :

Le Président :

H. Heaton

R.V. Lindsey

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

TROISIEME SEANCE PLENIERE

Mercredi 22 avril 1959, à 9h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction :

- a) émanant de la Commission d'études N° IV : Doc. N°s 436 et 468
- b) émanant de la Commission d'études N° V : Doc. N°s 375, 376, 387, 439, 386, 377, 438 et 453
- c) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. N°s 290, 378, 381, 382, 383 et 437
- d) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N°s 372 et 374
- e) émanant de la Commission d'études N° XIII: Doc. N°s 456 et 455
- f) émanant de la Commission d'études N° I : Doc. N°s 384, 441, 452, 449 et 451

2. Questions diverses

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Argentine (République), Australie, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des Territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

K.D.D., N.T.T., N.H.K., M.I.M.C.C., R.A.I., A.T.T., B.B.C., S.A.B.C., Companhia Portuguesa Radio Marconi.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., U.R.S.I., O.I.R.T.

Institution spécialisée des Nations Unies :

Organisation Météorologique Mondiale (O.M.M.)

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

1. Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction

Le Président rappelle, à l'ouverture de la séance, la nécessité de hâter, autant que possible, l'examen des documents soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière; tout document qui n'aura donné lieu à aucune objection sera donc considéré comme approuvé à l'unanimité.

a) Documents émanant de la Commission d'études N° IV :

Document N° 436 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 468 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, explique qu'il n'y a pas lieu de changer le numéro de l'Avis N° 168, la modification du paragraphe 1 de son dispositif proposée dans le Doc. N° 468 n'intéressant que le texte français.

Le Document N° 468 est approuvé à l'unanimité.

b) Documents émanant de la Commission d'études N° V :

Document N° 375 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, signale une erreur typographique dans l'énoncé de la formule figurant dans le texte anglais et rappelle que le document original, (Annexe D (V)), comportait une note de bas de page indiquant que le texte de ce projet d'Avis est identique à celui figurant en Annexe C (IV) au Doc. N° 4. Dans ces conditions, il n'y aura lieu de faire figurer qu'un seul document dans le Volume I des documents de Los Angeles.

Le texte de la Remarque qui termine ce document suscitant différentes propositions de modifications, le Président suggère que M. Smith-Rose (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° V, se concertent avec M. Allen (Etats-Unis), Vice-Rapporteur principal, et M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, afin d'établir un texte définitif, conforme dans les trois langues.

Il en est ainsi décidé.

Sous réserve des modifications indiquées et de tout amendement de forme qui pourra être apporté au texte de la Remarque, le Document N° 375 est approuvé à l'unanimité.

- Document N° 376 : Approuvé à l'unanimité, avec l'addition, en fin du document, d'une référence : "10. Doc. 132 (U.R.S.S.), Los Angeles, 1959".
- Document N° 387 : Approuvé à l'unanimité, avec quelques légères modifications ou précisions qui seront apportées par le Secrétariat.
- Document N° 439 : Approuvé à l'unanimité, avec l'addition de certaines précisions aux points 5, 6, 10 et 11 de la Bibliographie. Le texte en sera directement transmis au Secrétariat.
- Document N° 386 : Approuvé à l'unanimité.
- Document N° 377 :

M. Smith-Rose (Royaume-Uni), Rapporteur principal, suggère de remplacer, aussi bien dans le titre que dans le corps du texte, l'expression "systèmes radioélectriques à large bande" par l'expression "faisceaux hertziens", généralement employée dans les autres documents.

M. Allen (Etats-Unis), Vice-Rapporteur principal, relève que, dans le texte anglais, à la 1ère ligne de la page 2, "1%" a été omis dans la série.

Le Document N° 377, avec ces amendements, est approuvé à l'unanimité.

Document N° 438 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une correction d'ordre typographique à apporter à la formule figurant au bas de la page 3 du texte français, où manque le signe d'intégration de F à l'infini.

Document N° 453 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, signale que la proposition de modification de l'Avis N° 111 contenue dans le Doc. N° 247 ayant été adoptée, la référence à ce document peut remplacer la mention faite à l'Annexe B (IV). Il y a aussi lieu, de fait, de remplacer, à la deuxième ligne du considérant a) "40 à 500 Mc/s" par "40 à 600 Mc/s".

Avec ces légères modifications, le Document N° 453 est approuvé à l'unanimité.

c) Documents émanant de la Commission d'études N° VI

Document N° 290 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, indique qu'il remettra directement au Secrétariat le texte de différentes précisions à apporter aux références figurant aux pages 10 et 11 du document. Par ailleurs, la référence à l'Annexe C (VI) peut maintenant être remplacée par une référence au Doc. N° 288, approuvé à la précédente séance plénière.

Le délégué des Pays-Bas signale qu'à la page 11, le numéro de la courbe à l'extrême gauche de la Figure V, doit porter le N° 70.

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, juge inexacte la note figurant au bas de la page 1, car le Rapport N° 65 n'a pas été révisé, ses courbes n'ont pas été modifiées et seules de légères modifications y ont été apportées; il serait donc préférable, à son avis, de s'écarter ici de la procédure habituelle et de dire qu'il s'agit d'une deuxième édition du Rapport N° 65, celui-ci conservant son numéro.

Le délégué de la Suisse remarque que bon nombre d'autres documents ne présentent que de très légères différences avec des Avis ou Rapports déjà existants. Il propose donc d'adopter une procédure semblable pour tous les documents se trouvant dans le même cas.

Le délégué de la France déclare qu'il envisageait lui-même de présenter une proposition semblable. Il pense toutefois que, pour ne pas freiner l'examen des documents, il serait préférable de reprendre cette question au titre des Questions diverses.

Il en est ainsi décidé.

Le délégué de la Tchécoslovaquie s'étonne qu'une partie de la bibliographie soit donnée page 5, au milieu du texte, et le reste aux pages 10 et 11. Il propose de réunir toutes les références dans une seule bibliographie.

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, explique que si l'on peut se procurer aisément les ouvrages énumérés dans la bibliographie, les références données page 5 correspondent à des ouvrages qui ne sont pas accessibles à tous.

Le délégué de la Tchécoslovaquie regrette de voir citer des documents auxquels on ne peut avoir accès. Cependant, il n'insistera pas et retire sa proposition.

Le Document N° 290 est approuvé à l'unanimité, étant entendu que la question de principe de la renumérotation des documents sera reprise au titre des Questions diverses.

Document N° 378 : Approuvé à l'unanimité sous réserve de la référence exacte à faire figurer, en définitive, sous le titre.

Document N° 381 :

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal, suggère, d'une part, une légère modification de forme du titre du texte anglais, d'autre part, de modifier le texte de la note figurant en fin du document pour lui donner la teneur suivante :

"Pour l'exécution des études précitées, il conviendra de tenir compte des études entreprises par l'U.R.S.I. à ce sujet."

Le document N° 381, ainsi amendé, est approuvé à l'unanimité.

Document N° 382 :

Le délégué de l'U.R.S.S. estime que les raisons des études proposées étant déjà clairement énoncées dans les considérants, il n'y a pas lieu de mentionner au point 5 du dispositif (page 3) "le fait que les administrations et l'I.F.R.B. ont besoin de courbes sûres"; il propose de supprimer ce membre de phrase.

Il se rend pourtant aux explications qui lui sont données successivement par M. Bailey, M. Roberts (I.F.R.B.) et M. Henry, Président de la Commission de Rédaction, lesquels font ressortir le bien-fondé de la rédaction du point 5. Le délégué de l'U.R.S.S. retire sa proposition.

Le délégué de la Suisse signale une apparente omission dans le texte français du même point 5, où ne figure pas la traduction des mots : "in the light of present knowledge".

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, fait remarquer que "reviser" implique évidemment que l'on fera état des connaissances actuelles en la matière. Il ne voit pas toutefois d'inconvénient à ajouter dans le texte français : "à la lumière des connaissances actuelles".

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal, indique que la mention de l'Avis N° 52 doit maintenant être remplacée par la référence "Annexe A (IV), figures 6 à 10".

Avec ces modifications, le Document N° 382 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 383 :

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal, propose de substituer au paragraphe 1 du dispositif, un nouveau texte ainsi conçu :

"1. Répartition dans l'espace et dans le temps (par exemple loi de Rayleigh, loi normale ou loi log-normale) des variations à court terme de l'intensité de champ dont la durée est comprise entre moins de 10^{-4} secondes et plusieurs minutes. Ces résultats peuvent également être mesurés en termes de corrélation dans l'espace et le temps des spectres de puissance."

Il en est ainsi décidé.

Avec cette modification, le Document N° 383 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 437 :

M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal, souligne l'extrême importance de ce document, l'un des deux que la Commission d'études N° VI aimerait voir soumettre à la prochaine Conférence des radiocommunications. En fait, c'est l'existence même de la radioastronomie qui en dépend.

Quant à sa présentation, les points 3 et 6 pourraient utilement être fondus en un seul et même paragraphe.

Le délégué du Danemark reconnaît toute l'importance du document mais, à son avis, dans un cas où le C.C.I.R. doit exprimer son opinion sur une question d'attribution de fréquences, il convient de se montrer très prudent. Il serait difficile à sa délégation d'approuver cet Avis sous sa forme présente et le C.C.I.R. ne pourrait, certes, appuyer à la prochaine Conférence des radiocommunications l'attribution de toutes les fréquences énumérées au point 6.

Le Danemark ne saurait approuver le document N° 437 sous cette forme.

Le délégué du Royaume-Uni déclare que son administration ne méconnaît aucunement l'importance fondamentale de la radioastronomie et, par conséquent, son besoin de fréquences; mais cette question d'attribution de fréquences n'est pas du ressort de l'Assemblée plénière du C.C.I.R. Seule la Conférence des radiocommunications peut prendre une décision à ce sujet. Aussi, le C.C.I.R. ne peut-il considérer ce document que du seul point de vue technique et, vu l'encombrement du spectre des fréquences, il lui faut envisager sa protection à long terme. Il y a donc lieu de se montrer extrêmement prudent. De toute façon, l'approbation de ce document, sous sa forme actuelle, comme sous toute autre forme, ne saurait aucunement engager les administrations à attribuer effectivement des fréquences pour la radioastronomie. Il aimerait pourtant recevoir l'assurance qu'il en est bien ainsi.

Le Président donne cette assurance au délégué du Royaume-Uni. Un Avis du C.C.I.R. ne saurait engager des administrations à soumettre des propositions ou à engager des négociations en vue de faire modifier le Tableau de répartition des bandes de fréquences.

De l'avis du Président, il ne saurait y avoir grand risque à approuver un document qui apporte seulement une base scientifique et technique et n'oblige nullement les administrations à adopter quelque attitude que ce soit à la Conférence des radiocommunications. Il croit pouvoir dire, non plus en sa qualité de Président, mais au nom de son administration, que telle serait, en tout cas, la manière dont celle-ci envisagerait la question.

Avec cette assurance du Président, le délégué du Royaume-Uni se déclare disposé à une approbation de principe. Le document, toutefois, devra être modifié et le délégué du Royaume-Uni désire, quant à lui, proposer, entre autres, de remanier le considérant g) comme suit :

"g) que, néanmoins, il est impraticable d'assurer une protection adéquate sans quelque accord international;"

Les paragraphes 3 et 6 du dispositif font quelque peu double emploi et leur remaniement s'impose incontestablement, mais en ce qui concerne les fréquences à réserver, certaines peuvent demander un accord international tandis que, pour d'autres, un tel accord peut n'être pas nécessaire, car certaines administrations peuvent ne pas vouloir utiliser certaines fréquences. Or, il convient d'être très précis sur ce point; la rédaction du point 6 doit donc être revue.

Le Dr Dellinger (U.R.S.I.) approuve, en sa qualité de Président du groupe de travail qui a préparé le projet d'Avis, l'amendement proposé pour le considérant g), ainsi que le principe d'une refonte des points 3 et 6. Il suggérerait, quant à lui, de faire suivre l'actuel paragraphe 3 de ces quelques mots : "et notamment des fréquences voisines des fréquences indiquées ci-après."

Par ailleurs, la référence à l'Avis N° 179 faite au point 5 est à supprimer.

Le délégué de l'U.R.S.S. partage les doutes exprimés sur l'opportunité de présenter un tel document. Celui-ci ne serait, en tout cas, acceptable à sa délégation, que si le paragraphe 6 était supprimé, le paragraphe 3 étant maintenu.

Il rappelle que le groupe de travail s'est demandé si le document ne devrait pas être présenté sous la forme d'un Voeu adressé à la Conférence des radiocommunications plutôt que sous celle d'un Avis. Le délégué de l'U.R.S.S. propose de soumettre ce point à la décision de l'Assemblée plénière.

Après s'être consulté avec MM. Allen et Herbstreit, M. Bailey propose, comme solution de compromis, d'ajouter simplement après le paragraphe 3: "Des fréquences voisines des fréquences indiquées ci-après conviennent pour la radioastronomie", la liste des fréquences proposées serait donnée ensuite.

Le délégué du Royaume-Uni approuve l'amendement proposé et suggère d'ajouter après cette liste: "les fréquences précises seraient fixées par des accords conclus sur une base nationale".

Le délégué du Danemark déclare pouvoir approuver le document ainsi amendé, étant entendu que le procès-verbal fera état de toutes les interventions précédentes.

Le délégué du Canada, qui approuve également les amendements proposés, suggère toutefois d'ajouter les mots: "si possible" au début du paragraphe 3.

Le délégué de l'Italie met en doute l'utilité d'un document présenté sous cette forme. Il serait préférable, à son avis, de faire ressortir dans un considérant l'intérêt des mesures radioastronomiques pour les radiocommunications, car si ces mesures n'intéressent pas les radiocommunications, l'Avis n'a pas de raison d'être.

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., qu'inquiète la remarque du délégué de l'Italie touchant l'utilité d'un tel Avis, rappelle que le C.C.I.R. a d'incontestables obligations vis-à-vis des organisations qui lui apportent une active collaboration; l'U.R.S.I., notamment, lui prête un concours des plus efficace. Ainsi, le C.C.I.R. avait posé 26 questions à l'Assemblée générale de l'U.R.S.I.; or, bien que ces questions n'aient certainement pas présenté le même intérêt pour l'U.R.S.I. que pour le C.C.I.R., l'U.R.S.I. a, néanmoins, entrepris les études nécessaires et elle a soumis au C.C.I.R. des réponses à toutes ces questions. Le Dr Metzler fait appel au sentiment d'équité de l'Assemblée. Il faut tenir compte de ces considérations et porter l'Avis devant la Conférence des radiocommunications.

Le délégué de l'Italie déclare apprécier pleinement la haute valeur de la collaboration apportée par l'U.R.S.I. au C.C.I.R., mais si l'U.R.S.I. demande une chose que la Convention ne permet pas de faire, l'Assemblée doit-elle passer outre en raison des obligations du C.C.I.R. à l'égard de l'U.R.S.I.?

Il est indispensable de rester dans le cadre des dispositions de la Convention et c'est pourquoi le délégué de l'Italie a précédemment insisté sur la nécessité de faire ressortir le lien existant entre les travaux de l'U.R.S.I. et ceux du C.C.I.R., le Programme d'études N° 96 (VI) en offrant précisément le moyen.

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., se déclare heureux d'entendre les paroles du délégué de l'Italie qui lui paraissent dissiper tout malentendu.

Le délégué de l'U.R.S.S. intervient pour demander, en raison de la forme sous laquelle le document a été présenté et du grand nombre d'amendements qui y ont été apportés, qu'un nouveau document soit préparé pour être soumis à une séance ultérieure.

Il est décidé de constituer à cette fin un groupe de travail restreint, composé du Dr Bailey, Rapporteur principal de la Commission d'études VI, du Dr Dellinger (U.R.S.I.), et du Dr Smith-Rose (Royaume-Uni), de M. Nielsen (Danemark), de M. Ehnlé (Pays-Bas), de M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, de M. Nicotera (Italie) et de M. Joachim (Tchécoslovaquie). Ce groupe de travail examinera la possibilité de présenter sous forme de Voeu, un texte du document N° 437 incorporant les divers amendements suggérés.

d) Documents émanant de la Commission d'études N° IX

Document N° 372 : Approuvé à l'unanimité, avec une correction d'ordre typographique au texte anglais.

Document N° 374 : Approuvé à l'unanimité.

e) Documents émanant de la Commission d'études N° XIII

Document N° 456 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 455 :

Le délégué des Etats-Unis et le délégué de l'Italie estiment que ce document devrait plutôt être présenté sous forme de Voeu.

Après un échange de vues, il est décidé de renvoyer le document à la Commission de Rédaction, chargée de le présenter sous la forme d'un Voeu et de préciser le texte du point 3; le même amendement devra, en conséquence, être apporté au paragraphe 3 du document N° 456.

f) Documents émanant de la Commission d'études N° I

Document N° 384 : Approuvé à l'unanimité avec une correction mineure intéressant seulement le texte français.

Document N° 441 : Approuvé à l'unanimité avec une correction de rédaction mineure.

Document N° 452 :

Le Colonel Lochard (France), Rapporteur principal de la Commission d'études N° 1, signale qu'il y a lieu d'ajouter, à la fin de la 2ème ligne du texte français, les mots : "par le service fixe" et à la fin de la note de bas de page, il convient de lire : "Programme d'études N° 41". Le document N° 452 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 449 :

Le Colonel Lochard signale, au sujet de ce document, que la même correction qui vient d'être apportée au Doc. N° 452 pour tenir compte des travaux de la Commission d'études N° XIII doit être faite dans le texte de la Question N° 20; il conviendra d'ajouter au point a) : "et que son emploi s'étend également au service mobile."

Le document N° 449 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 451 : Approuvé à l'unanimité.

3. Questions diverses

Le Président ouvre la discussion sur la question de la renumérotation des Rapports soulevée à l'occasion de l'examen du document N° 290.

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., rappelle que M. Bailey, Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, maintenant absent, a attiré l'attention sur le fait que les modifications proposées dans le document N° 290 étant d'ordre purement matériel, il lui semblait préférable de ne pas modifier la numérotation du Rapport N° 65; les ingénieurs y ayant fréquemment recours, un changement de numéro risquerait de créer certaines difficultés.

Au nom du Secrétariat, le Dr Metzler se déclare disposé à éditer le Rapport N° 65 qui serait publié avec la mention "2ème édition", mais il n'estime pas opportun de procéder de même en d'autres cas. Deux textes différents portant le même numéro peuvent, en effet, être une source de confusion. D'ailleurs, s'il s'agit seulement de changements minimes, il n'y a pas lieu de modifier un Rapport ou un Avis.

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, souligne que la modification proposée par M. Bailey a une portée générale. Or, il partage entièrement les vues du Dr Metzler et, en cette Assemblée comme dans les assemblées ultérieures, il convient de pouvoir se reporter à des textes précis. M. Henry souhaite donc que l'exception proposée pour le Rapport N° 65 reste la seule.

Le délégué de l'Italie, appuyé par le délégué de l'Inde, sur motion d'ordre suggère de renvoyer l'examen de cette Question à la Commission d'Organisation.

Les diverses propositions faites étant retirées, le débat à ce sujet est clos.

La séance est levée à 12h.25.

Le Rapporteur :
M. Cahn-Bunel

Le Secrétaire :
R.V. Lindsey

Le Président :
Dr A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

QUATRIEME SEANCE PLENIERE

Jeudi 23 avril 1959, à 14h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Déclaration du Président

2. Textes présentés par la Commission de Rédaction :

- a) émanant de la Commission d'études N° I : Doc. N°s 442, 486, 487 et 488
- b) émanant de la Commission d'études N° III : Doc. N°s 519, 520, 521, 522, 523 et 524
- c) émanant de la Commission d'études N° IV : Doc. N°s 443, 444 et 480
- d) émanant de la Commission d'études N° V : Doc. N°s 481, 482, 489, 526, 527, 528, 529 et 530
- e) émanant des Commissions d'études N°s V et VI : Doc. N° 531
- f) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. N°s 380, 534, 535, 536, 537, 538, 539 et 573
- g) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N°s 483, 484, 552, 554 et 599

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Argentine (République), Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., Cable and Wireless Ltd., I.T.A., I.M.R.C., K.D.D., M.I.M.C.C., Radio Austria A.G., R.A.I., S.A.B.C.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T., U.R.S.I.

Institution spécialisée des Nations Unies :

O.M.M.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

1. Déclaration

Le Président ouvre la séance par la déclaration suivante :

"Je considère que notre situation est critique quant à la possibilité de terminer nos travaux à temps. D'après le Président de la Commission de Rédaction et les membres du Secrétariat que j'ai consultés, nous pouvons prévoir qu'au total 280 documents seront soumis à l'approbation de la présente session de l'Assemblée plénière. Au cours des deux séances précédentes de l'Assemblée plénière, 51 documents ont été adoptés et nous en aurons 36 à examiner aujourd'hui; il en restera donc 190 à examiner ultérieurement. Au rythme de 60 documents par jour, 190 documents représentent un peu plus de trois jours de travail, à supposer que nous commençons demain matin. Nous ne pouvons pas compter sur lundi, mardi et mercredi prochains pour l'examen des documents roses, car nous aurons environ quinze à vingt sujets à étudier pendant ces trois jours et l'on peut prévoir que certains de ces sujets vont exiger beaucoup de temps. En conséquence, nous nous verrons dans l'obligation de tenir des séances plénières, non seulement cet après-midi, mais aussi samedi et dimanche, si nous désirons terminer nos travaux à temps.

"D'autre part, nous nous trouvons placés devant un autre problème, encore plus sérieux : il nous est impossible de tenir toutes ces séances plénières si nous n'avons pas, à notre disposition, le personnel nécessaire pour nous "alimenter" en documents; à mon avis, il est extrêmement douteux que notre personnel soit suffisant, aussi conviendrait-il que nous exprimions d'une manière ou d'une autre, notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés jusqu'ici et qui, à mon sens, ont dépassé de loin ce que nous étions en droit d'attendre. J'ai discuté cette question avec le Directeur et avec un certain nombre de délégués - tous ceux que j'ai pu joindre pendant le temps dont je disposais - et nous avons décidé que, sous réserve de votre approbation, je prendrais les dispositions nécessaires pour que le personnel reçoive une gratification en récompense de ses efforts. Ces dispositions ne s'appliqueraient qu'à certaines catégories du personnel, car il est impossible de les appliquer à tous. Puis-je compter sur l'Assemblée pour qu'elle exprime son accord sur ce point?"

Il en est ainsi décidé.

2. Textes présentés par la Commission de Rédaction :

- a) Textes émanant de la Commission d'études N° I
Document N° 442 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 486 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 487 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'un commentaire de M. Allen (Etats-Unis) concernant la définition donnée au paragraphe 1.2 (page 3). Il ne croit pas que la définition de la largeur de bande nécessaire soit correcte et il craint qu'il puisse en résulter par la suite des difficultés au sein du C.C.I.R. Néanmoins, il n'est pas dans son intention d'insister sur ce point et il est disposé à accepter le document dans sa forme actuelle.

Document N° 488 : Approuvé à l'unanimité.

b) Textes émanant de la Commission d'études N° III

Document N° 519 :

Le délégué de l'U.R.S.S. pense que ce document manque de clarté en ce qui concerne l'effet de la distance et des caractéristiques géographiques sur les rapports signal/bruit, tel que cet effet est décrit dans le document N° 129. Les données contenues dans le document N° 519 ne sont qu'approximatives.

Le Dr van Duuren (Pays-Bas), Rapporteur principal de la Commission d'études N° III, précise que les valeurs indiquées pour les rapports de protection ne s'appliquent que dans le cas de signaux stables ou en régime permanent, ce qui exclut l'influence de la distance ou de la longueur des circuits.

Le délégué de l'U.R.S.S. déclare que, plutôt que de formuler une réserve, il acceptera le document dans sa forme actuelle, à condition qu'il soit ajouté une note explicative exposant son point de vue. Il remettra le texte de cette note à la Commission de Rédaction.

Le délégué de la Tchécoslovaquie déclare que, puisque l'Avis correspondant doit remplacer l'Avis N° 163, il aimerait que la réserve formulée à Varsovie, par sa propre délégation et par la délégation de la République Populaire de Bulgarie, à propos de l'Avis N° 163, soit mentionnée dans le texte du nouvel Avis.

Le délégué de la R.S.S. de l'Ukraine déclare qu'il désire, lui aussi, réserver sa position à propos du nouvel Avis.

Avec les réserves indiquées plus haut, le document N° 519 est approuvé.

Document N° 520 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 521 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de trois modifications de détail dans la rédaction, modifications décidées par la Commission d'études N° III et non incluses dans le texte.

Document N° 522 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 523 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 524 : Approuvé à l'unanimité.

c) Textes émanant de la Commission d'études N° IV

Document N° 443 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de la suppression du renvoi au Rapport N° 61.

Document N° 444 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 480 : Approuvé à l'unanimité.

d) Textes émanant de la Commission d'études N° V

Document N° 481 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 482 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 489 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification à apporter à la Note de la page 2, modification analogue à celle apportée à une Note semblable du document N° 375 et approuvée au cours de la troisième séance plénière.

Document N° 526 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une correction mineure au texte français (page 3, ligne 3 : suppression de "10⁻⁶ (n_{1000-n_s)")", et de l'addition de "1%", "10%" et "50%" comme valeurs du paramètre correspondant aux trois courbes de la page 4.}

Document N° 527 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications suivantes :

- a) page 3, 3ème paragraphe à partir du bas, dernière ligne : au lieu de "période 19.. à 19..", lire "Périodes 1951-1955 et 1956-1960".
- b) correction à apporter au texte français seulement, page 2, par. 5, 5ème ligne à partir du bas du paragraphe : remplacer "à partir" par "en passant par l'intermédiaire".

Documents N°s 528 et 529 : Annulés, les textes de ces documents étant identiques, respectivement, aux textes des documents N°s 481 et 482.

Document N° 530 : Approuvé à l'unanimité.

e) Texte émanant des Commissions d'études N°s V et VI

Document N° 531 :

Le Capitaine Booth (Royaume-Uni) soulève les mêmes objections qu'à l'occasion de la discussion du document N° 437 au cours de la séance plénière précédente. Est-il possible, dans l'état actuel de la technique, de spécifier les conditions requises avec autant de détail? L'orateur exprime, d'autre part, son scepticisme quant aux "bandes étroites" dont il est question au point 3. Ces allocations doivent-elles ou ne doivent-elles pas être exclusives? L'orateur se demande si le C.C.I.R. s'acquitte de sa tâche parfaitement, c'est-à-dire s'il fournit à la Conférence administrative des radiocommunications les données techniques appropriées.

Le Dr Smith-Rose (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° V, estime que les organismes internationaux intéressés devraient se préoccuper de l'évolution que subiront ces questions pendant les prochaines années, ainsi que des problèmes qui en résulteront. Si l'on ne prend pas, dès maintenant, les dispositions appropriées, on court le risque d'une confusion entre les bandes de fréquences pendant les cinq années qui nous séparent de la prochaine Conférence administrative des radiocommunications. Les progrès sont tellement rapides dans le domaine technique qu'il est bon de penser, dès maintenant, à certaines difficultés qui pourraient se présenter.

Le Dr Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, déclare que la situation est d'ores et déjà confuse, car les émissions en provenance des véhicules de l'espace peuvent être reçues dans la presque totalité d'un hémisphère. Il est certain qu'il convient de réserver des bandes de fréquences pour les nouveaux services, mais il n'est pas conseillé de spécifier exactement ces bandes, étant donné que les administrations nationales vont soumettre des propositions à la Conférence administrative des radiocommunications. Néanmoins, il appartient certes, au C.C.I.R., de donner des conseils techniques en la matière.

Le Capitaine Booth reconnaît qu'il entre dans les attributions du C.C.I.R. de donner à la Conférence administrative des conseils techniques à ce sujet, mais l'Avis sous sa forme actuelle est-il de nature à fournir des conseils utiles? Le spectre est, d'ores et déjà, presque complètement occupé; en conséquence, il est indispensable de savoir si les attributions de fréquence proposées seraient exclusives et quelle serait la valeur des largeurs de bande correspondantes. Etant donné les circonstances actuelles, l'orateur pense qu'il serait au moins aussi utile de rédiger le texte sous une forme plus générale.

Le délégué du Canada souligne qu'un problème bien connu se trouve posé une nouvelle fois : le C.C.I.R. est-il habilité à recommander des attributions de fréquence? L'orateur suggère une modification au point 1 de l'Avis, de façon à atténuer son caractère impératif.

Le délégué de la Nouvelle-Zélande est d'accord avec le délégué du Royaume-Uni, mais il ne pense pas que la solution proposée par le délégué du Canada résolve le problème d'une façon satisfaisante. A son avis, avant d'exprimer une opinion, il y aurait lieu d'examiner la question de savoir si les attributions de fréquence en question devraient être exclusives ou bien si elles pourraient être partagées. L'orateur préférerait que l'on supprimât le point 1.

Le Dr Dellinger (Etats-Unis), représentant de l'U.R.S.I., soutient fortement l'Avis proposé. Les quatre points de cet Avis traitent des quatre problèmes qui devront être résolus dans l'exploitation du service en question. L'orateur ne croit pas que le C.C.I.R. empiète sur le domaine réservé à la Conférence administrative des radiocommunications, puisque l'Avis ne recommande pas des bandes de fréquence précises. Il estime que le C.C.I.R. s'acquitte parfaitement des tâches qui lui ont été assignées à sa création et que la modification proposée par le délégué du Canada constitue une excellente solution aux problèmes qui se posent.

Compte tenu des commentaires faits par le Dr Dellinger et par le délégué de la Nouvelle-Zélande, le Capitaine Booth déclare qu'il peut accepter le document si la rédaction du point 1 est modifiée comme suit :

"1. que l'on étudie les possibilités d'utilisation de plusieurs bandes de fréquences étroites, judicieusement réparties dans les gammes des ondes décamétriques et des fréquences plus élevées, pour les besoins des télécommunications avec ou entre les véhicules spatiaux."

Sous réserve de la modification proposée par le Capitaine Booth, le document N° 531 est approuvé à l'unanimité.

f) Textes émanant de la Commission d'études N° VI

Document N° 380 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'addition de "du document N° 6 de Los Angeles" après "voir Annexe I(VI)", au dernier paragraphe de la page 1, troisième ligne.

Document N° 534 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 535 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de deux modifications de détail dans la rédaction et de la transformation de cet Avis en Voeu.

Document N° 536 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification de détail dans la rédaction et de la transformation de cet Avis en Voeu.

Document N° 537 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 538 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification au texte anglais seulement.

Document N° 539 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 573 :

Le délégué de la Tchécoslovaquie souligne que ce document préconise l'emploi de l'expression "MUF classique", en tenant compte uniquement de la réflexion ionosphérique et non de la diffusion. La délégation de la Tchécoslovaquie estime que le terme "classique" ne s'applique guère, en l'occurrence, et elle en a proposé un autre dans le document N° 278. La Commission d'études N° VI n'a pas disposé d'un temps suffisant pour examiner l'emploi de ce terme de remplacement et l'accord s'est fait pour que cette question soit soulevée à l'Assemblée plénière. L'orateur s'est mis en rapport avec plusieurs autres délégations qui ont reconnu avec lui qu'il serait préférable d'employer l'expression "MUF simplifiée". Il semble souhaitable de prendre une décision, sans délai, afin de mettre à la disposition de la littérature technique une expression correcte et approuvée officiellement.

La proposition du délégué de la Tchécoslovaquie n'étant pas appuyée, celui-ci déclare qu'il lui suffira de voir son opinion mentionnée au procès-verbal.

Le document N° 573 est approuvé.

g) Textes émanant de la Commission d'études N° IX

Document N° 483 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 484 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 552 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de la modification suivante au considérant b), 3ème ligne, page 1 : remplacer après "systèmes" l'expression "à plus grande capacité" par "à 600 voies ou plus".

Document N° 554 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification à apporter au considérant c), page 1, afin d'uniformiser ce document avec les documents N°s 320 et 321. On lira :

"c) que les circuits fictifs de référence pour faisceaux hertziens devraient être analogues, autant que possible, aux circuits fictifs de référence des systèmes sur câble spécifiés par le C.C.I.T.T."

Document N° 596 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 599 : Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 16h.40.

Le Rapporteur :

V. Bouladon

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

CINQUIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 24 avril 1959, à 9h.45

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

Examen des textes soumis par la Commission de Rédaction :

- a) émanant de la Commission d'études N° I : Doc. N°s 517 et 518
- b) émanant de la Commission d'études N° II : Doc. N°s 410, 459, 478, 479, 485 et 490
- c) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. N°s 532, 533, 541 et 542
- d) émanant de la Commission d'études N° VII: Doc. N°s 547 et 548
- e) émanant de la Commission d'études N° XI : Doc. N° 604
- f) émanant de la Commission d'études N° XII: Doc. N° 606
- g) émanant de la Commission d'études N°XIII: Doc. N°s 582 et 583

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Argentine (République), Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., Cable & Wireless Ltd., Companhia Portuguesa Radio Marconi, K.D.D., M.I.M.C.C., N.H.K., N.T.T., Radio Austria A.G., R.C.A., R.A.I., S.A.B.C.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T, U.R.S.I.

Organisme permanent de l'U.I.T. :

I.F.R.B.

Examen des textes soumis par la Commission de Rédaction :

a) Textes émanant de la Commission d'études N° I

Document N° 517 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 518 : Approuvé à l'unanimité.

b) Textes émanant de la Commission d'études N° II

Document N° 410 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 459 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 478 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 479 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 485 : Approuvé à l'unanimité, avec adjonction de références.

Document N° 490 :

M. Booth (Royaume-Uni) propose de supprimer les paragraphes d) et e) du considérant ainsi que le paragraphe 2 du dispositif. L'objectif consiste à déterminer les fréquences intermédiaires préférées et à les utiliser dans toute la mesure du possible de sorte que les stations à puissance élevée ne causent pas de brouillage. Or, cette mesure risque de compliquer l'assignation des fréquences.

M. David (France), Rapporteur principal de la Commission d'études N° II, fait observer qu'il s'agit d'une Question et que le C.C.I.R. aimerait savoir si cet objectif est réalisable.

M. Booth (Royaume-Uni) doute qu'il soit possible de donner une réponse définitive à cette Question.

M. Allen (Etats-Unis) appuie la proposition de M. Booth. Il s'agit, selon lui, de déterminer s'il est possible d'utiliser un petit nombre de fréquences intermédiaires et lesquelles? C'est seulement lorsqu'on aura constaté qu'il est possible de limiter le nombre de ces fréquences qu'on procédera aux allocations proprement dites et le C.C.I.R. pourra alors formuler un Voeu, voire un Avis.

N. Nielsen (Danemark) et M. Nicotera (Italie) souscrivent aux vues de MM. Booth et Allen.

M. Henry (France), tout en admettant qu'il s'agit d'une Question à laquelle le C.C.I.R. est appelé à fournir une réponse à la prochaine Assemblée plénière, estime qu'il convient d'appeler l'attention des administrations sur les conséquences qui peuvent résulter de cette réponse. Le paragraphe 2 du dispositif pourrait être scindé en deux parties. La partie essentielle consiste à proposer un petit nombre de fréquences intermédiaires. Lorsque cet objectif sera atteint, on s'efforcera d'éviter l'installation d'émetteurs puissants au voisinage des stations côtières. M. Henry propose, à titre de compromis, de maintenir la première partie du paragraphe 2 et de supprimer celle qui risque d'affecter l'allocation des fréquences.

Il est décidé de supprimer les paragraphes d) et e) du considérant ainsi que la deuxième partie du paragraphe 2 du dispositif qui est désormais libellée comme suit :

"2. est-il possible de proposer un petit nombre de fréquences intermédiaires pour les récepteurs du service mobile maritime;"

Ainsi modifié, le document N° 490 est approuvé à l'unanimité.

c) Textes émanant de la Commission d'études N° VI

Document N° 532 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 533 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 541 : Approuvé à l'unanimité, avec adjonction d'une référence.

Document N° 542 : Approuvé à l'unanimité.

d) Textes émanant de la Commission d'études N° VII

Document N° 547 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 548 :

Le délégué de l'U.R.S.S. estime que, par souci de conformité avec le paragraphe e) du considérant, il conviendrait d'ajouter, entre parenthèses, à la première ligne du paragraphe 4 du dispositif, les mots "(comprise entre 15 et 25 kc/s)".

A l'issue d'une discussion sur le point de savoir s'il convient de maintenir les mots "centrée sur 20 kc/s, ou au voisinage de 20 kc/s" avant l'adjonction proposée par le délégué de l'U.R.S.S., discussion à laquelle prennent part M. Decaux (France), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VII, M. Allen (Etats-Unis) et le délégué de l'U.R.S.S., le Président suggère que le texte définitif pourrait être rédigé, de commun accord, par les délégations intéressées et par la Commission de Rédaction.

Cette suggestion est approuvée.

Le document N° 548 est approuvé à l'unanimité sous cette réserve et compte tenu de quelques modifications de forme.

e) Texte émanant de la Commission d'études N° XI

Document N° 604 : Approuvé à l'unanimité.

f) Texte émanant de la Commission d'études N° XII

Document N° 606 : Approuvé à l'unanimité avec une modification qui ne concerne que le texte français : au paragraphe 1.1 du dispositif, deuxième ligne, remplacer le mot "atteignant" par les mots "pouvant atteindre".

g) Textes émanant de la Commission d'études N° XIII

Document N° 582 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 583 :

Le délégué de la R.P. de Pologne réserve la position de son administration qui ne saurait accepter la limite de $2,5 \mu W$, spécifiée au paragraphe 2.2. du dispositif, pour les émissions parasites autres que les produits d'intermodulation.

Avec cette réserve, le Document N° 583 est approuvé.

La séance est levée à 11 heures.

Le Rapporteur :

H. Baïeff

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

SIXIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 24 avril 1959. à 14h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction :

- a) émanant de la Commission d'études N° I : Doc. N°s 570, 571, 572, 584 et 590
- b) émanant de la Commission d'études N° III : Doc. N°s 525 et 591
- c) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. N°s 540, 543, 544, 546 et 574
- d) émanant de la Commission d'études N° VII : Doc. N°s 575 et 612.
- e) émanant de la Commission d'études N° VIII: Doc. N°s 549 et 577
- f) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N°s 553, 579, 593, 597, 601, 602 et 614
- g) émanant de la Commission d'études N° XIII: Doc. N°s 555, 556, 557, 558, 559 et 580

2. Questions diverses

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., Cable & Wireless Ltd., Companhia Portuguesa Radio Marconi, I.M.R.C., K.D.D., M.I.M.C.C., N.H.K., N.T.T., Radio Austria A.G., R.C.A., R.A.I., S.A.B.C.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T., U.R.S.I.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

1. Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction :

a) Documents émanant de la Commission d'études N° I

Document N° 570 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 571 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une légère modification de rédaction au texte français seulement : suppression des mots "en outre", à l'avant-dernière ligne du considérant a).

Document N° 572 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 584 :

M. Bray (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX fait une déclaration au nom de sa Commission d'études; il pense que l'augmentation de tolérance prévue par la Note 9, après le tableau, n'est pas justifiée et propose la suppression de cette Note.

Le Colonel Lochard (France), Rapporteur principal de la Commission d'études N° I, indique que plusieurs délégations ont demandé l'insertion de cette Note. Il rappelle que le texte de cette dernière précise qu'il s'agit de "certains émetteurs"; par conséquent, la Note ne s'applique pas nécessairement aux émetteurs qui intéressent la Commission d'études N° IX. Dans ces conditions, M. Bray exprime son accord pour que la Note 9 soit conservée.

Le délégué de la R.P. de Pologne appelle l'attention de l'Assemblée sur les tolérances pour la télévision dans la bande de 29,7 à 100 Mc/s. Dans le Doc. I/42 (Genève) et dans une lettre qui constituerait le Doc. TEMP/80, la Commission d'études N° XI a exprimé l'opinion que l'on devrait conserver une tolérance de 1000 c/s pour la radiodiffusion sonore uniquement et qu'une tolérance de 500 c/s suffit en général pour la télévision, bien que l'on puisse être amené, dans des cas particuliers, à utiliser des tolérances plus étroites. Cette correction devrait être faite.

M. Esping (Suède), Rapporteur principal de la Commission d'études N° XI, explique que la lettre est arrivée avec un certain retard et qu'elle n'est pas encore parvenue à la Commission d'études N° I. Il souscrit pleinement aux vues du délégué de la R.P. de Pologne.

Le délégué des Etats-Unis indique que sa délégation ne serait pas disposée à accepter la valeur de 500 c/s, car aux Etats-Unis on travaille avec une tolérance de 1000 c/s. Peut-être pourrait-on résoudre ce problème en ajoutant une Note supplémentaire à la page 8 du document.

Il est décidé d'ajouter une Note 10 tenant compte du Doc. TEMP/80 - lorsque celui-ci sera examiné - rédigée comme suit : "Il est reconnu que certains services pourraient avoir besoin de tolérances plus étroites pour des raisons techniques ou d'exploitation."

Le délégué de l'Inde exprime l'opinion que les nouvelles modifications proposées depuis la révision de l'Avis N° 148 à Genève ne reposent pas sur des données valables et que le considérant c) n'est pas justifié. Il n'est pas toujours tellement facile de modifier les appareils existants et on est souvent obligé de remplacer la totalité de l'équipement. Toutefois, comme cette question a été discutée par la Commission d'études et par ses Sous-commissions, l'orateur n'a d'autre alternative que de déclarer que son Administration désire réserver son opinion quant à ce document. Il demande également au Secrétariat de se mettre en rapport avec lui après son retour en Inde, afin d'indiquer au Secrétariat, après consultation de son administration, s'il y a lieu d'imprimer cette réserve dans le Livre Bleu des documents définitifs.

Il en est ainsi décidé.

En réponse à une question du délégué de la Tchécoslovaquie, le Colonel Lochar précise que la "puissance moyenne" dont il est question dans ce document est celle qui est appliquée à l'entrée de l'antenne.

Le Document N° 584 est approuvé, avec la réserve du délégué de l'Inde.

Document N° 590 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une légère correction du texte français : page 1, à la rubrique "Télégraphie A1 et A2", remplacer "120 bauds" par "24 bauds".

b) Documents émanant de la Commission d'études N° III

Document N° 525 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 591 : Approuvé à l'unanimité.

c) Documents émanant de la Commission d'études N° VI

Document N° 540 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une légère modification de rédaction.

Document N° 543 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une nouvelle rédaction du texte anglais du paragraphe 2 du considérant b), proposée par M. Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI.

Document N° 544 : Approuvé à l'unanimité avec une légère modification de rédaction.

Document N° 546 : Approuvé à l'unanimité sous réserve de l'addition des mots "qui peuvent influencer" à la fin du dispositif 3.

Document N° 574 :

En réponse à une question de M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, le Dr Bailey déclare que le Rapport mentionné au point 3 du Voeu n'est pas encore prêt, mais qu'il pourrait être ajouté plus tard pour raison de commodité, étant donné que le Programme d'études correspondant a déjà été approuvé.

Il en est ainsi décidé et le Document N° 574 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une légère modification de rédaction.

d) Documents émanant de la Commission d'études N° VII

Document N° 575 : Approuvé à l'unanimité sous réserve d'une légère modification dans la rédaction du paragraphe a).

Document N° 612 : Approuvé à l'unanimité. Le délégué de l'Inde signale que l'on a examiné dans la matinée un document (N° 548) concernant une bande de 100 c/s aux environs de 20 kc/s (entre 15 et 25 kc/s) et il pense qu'il serait bon d'uniformiser la rédaction de ce document et celle du document N° 612. Il en est ainsi décidé.

e) Documents émanant de la Commission d'études N° VIII

Document N° 549 :

Le délégué de l'U.R.S.S. déclare que sa délégation fait des réserves quant à ce document. Il a exposé ses raisons lors d'une réunion du Groupe de travail et estime inutile de les exposer une nouvelle fois.

Les délégations de la Tchécoslovaquie, (celle-ci prenant également la parole au nom de la R.P. de Bulgarie), de la R.P. Roumaine, de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie, expriment également des réserves sur ce document, et le délégué de la Biélorussie ajoute qu'il présentera son point de vue par écrit au Secrétariat, afin de ne pas retarder les travaux de l'Assemblée.

Avec ces réserves, le document N° 549 est approuvé.

Document N° 577 :

Le Président de la Commission de Rédaction appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que ce document est l'aboutissement des travaux de la Commission de Rédaction après examen du document N° 328 et du Doc. TEMP/117 modifiant le précédent. Il propose de légères modifications de rédaction, dont l'une concernant uniquement le texte français : addition de "Londres, 1953" devant "Los Angeles, 1959" en tête de la Question.

Le délégué de l'U.R.S.S. propose de modifier le considérant e) comme suit : "que des méthodes satisfaisantes pour identifier certains types de transmissions multivoies ne sont pas encore généralement appliquées;"

M. Turner (Etats-Unis d'Amérique), Rapporteur principal par intérim de la Commission d'études N° VIII, déclare que cette question a fait l'objet de discussions approfondies au sein de la Commission d'études et que l'Avis N° 220 ainsi que le Rapport N° 91 décrivent, en fait, des méthodes qui permettraient d'atteindre l'objectif fixé; en conséquence, l'orateur préférerait que ce paragraphe ne soit pas modifié. Il est appuyé par le délégué du Portugal.

Etant donné que sa proposition n'est pas approuvée, le délégué de l'U.R.S.S. exprime des réserves sur ce document.

Le délégué de la R.S.S. de l'Ukraine fait également des réserves sur ce document.

Avec ces réserves, le document N° 577 est approuvé.

f) Documents émanant de la Commission d'études N° IX

Document N° 553 : Approuvé à l'unanimité, avec une légère modification de rédaction dans le texte anglais et deux dans le texte français : a) page 2, point 2, dernière ligne : remplacer "(Doc. 425)" par "(Doc. 423 et 425)"; b) page 2, point 3, 4ème ligne : remplacer "paragraphe 1, 2 et 3 des Avis N°s ..." par "paragraphe 1, 2 et 3 de l'Avis N° ...".

Document N° 579 :

M. Henry (France) rappelle que ce document indique certaines caractéristiques préférées; il propose, en conséquence, que le renvoi concernant ces caractéristiques soit complété par la phrase suivante : "en France, la fréquence de la sous-porteuse est de 10 Mc/s".

Avec cette addition, le document N° 579 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 593 :

Le Président de la Commission de Rédaction propose de remplacer les expressions "Niveau de sortie" et "Niveau d'entrée" (page 2) par "Tension de sortie" et "Tension d'entrée".

Cette proposition est acceptée et le document N° 593 est approuvé sous réserve d'une légère modification de rédaction.

Document N° 597 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 601 : Approuvé à l'unanimité sous réserve de la correction d'une erreur de typographie dans le texte anglais seulement.

Document N° 602 :

M. Bray (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX, propose une nouvelle rédaction pour le considérant g): "Que d'autre part, afin de faciliter et de rendre moins chère la construction des filtres, les voies de mesure ne devraient pas être placées trop près de ces limites".

Avec cette modification, le document N° 602 est approuvé.

Document N° 614 :

Le Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX souligne que ce Voeu a pour objet de rendre officiel un organisme déjà existant, à savoir le Groupe de travail mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R. des bruits de circuit.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

g) Documents émanant de la Commission d'études N° XIII

Document N° 555 :

Le délégué des Etats-Unis propose une modification de rédaction du texte anglais du point 10. Avec cet amendement, le document N° 555 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 556 :

M. Sjøberg (Norvège), Rapporteur principal de la Commission d'études N° XIII, regrette que ce document ait été publié par erreur, avec un texte identique à celui du document N° 580; il recommande la suppression du document N° 556. Il en est ainsi décidé.

Document N° 557 : Ce document est approuvé à l'unanimité sous réserve de l'addition d'un renvoi : "Cet Avis termine l'étude de la Question N° 164".

Document N° 558 :

Sur proposition du délégué des Etats-Unis, appuyée par le délégué du Royaume-Uni, il est décidé que ce document devrait être publié non sous la forme d'un Avis, mais sous la forme d'un Voeu, moyennant quoi, le document N° 558 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 559 : Ce document est approuvé à l'unanimité sous réserve de l'addition d'un renvoi : "Cet Avis termine l'étude de la Question N° 159".

Document N° 580 : Approuvé à l'unanimité sous réserve d'une légère modification dans la rédaction du paragraphe a).

Questions diverses

Le Président annonce que l'on dispose maintenant d'un plus grand nombre de documents et que les travaux de l'Assemblée plénière ont progressé plus rapidement que prévu; en conséquence, il est inutile que l'Assemblée se réunisse avant samedi soir. D'autre part, en raison de l'excursion qui est prévue pour le lendemain, les délégués sont priés de retirer samedi à 16 heures leurs documents pour la prochaine séance plénière, car ces documents ne pourront malheureusement pas être distribués plus tôt.

Le Dr Sarwate demande que les numéros des documents soient inscrits au tableau et il en est ainsi décidé. Il demande ensuite que la Commission des Finances se réunisse immédiatement après la clôture de la présente séance plénière, ce qui est décidé.

M. Henry indique que les travaux confiés à la Commission de Rédaction sont achevés à raison de 90% environ et que les Rapporteurs principaux faciliteraient grandement le travail de la Commission de Rédaction s'ils pouvaient indiquer le nombre de documents leur restant à examiner, ainsi que la longueur approximative de ces documents. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15h.50.

Le Rapporteur :

R. Umberg-Hauben

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Samedi 25 avril 1959, à 18 h.

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Procès-verbal de la deuxième séance plénière (document N° 629)
2. Textes soumis par la Commission de Rédaction :
 - a) émanant de la Commission d'études N° III : Doc. N°s 607, 608, 609, 610, 618 et 648
 - b) émanant de la Commission d'études N° II : Doc. N°s 454, 494, 663 et 664
 - c) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. N°s 545 et 611
 - d) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N°s 551, 592, 594, 595, 598, 603, 613, 620, 621, 622, 623, 624, 625 et 641
 - e) émanant de la Commission d'études N° X : Doc. N°s 639, 634, 631, 632, 636, 630, 637, 657, 638, 635, 656, 633, 654, 655 et 653
 - f) émanant de la Commission d'études N° XIII: Doc. N°s 560, 581, 645 et 659
 - g) émanant de la Commission de l'Assistance technique : Doc. N°s 628 et 627

Etaient présents .

Administration des pays Membres de l'Union :

Argentine (République), Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, Portugal, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S.

Exploitations privées reconnues :

K.D.D., N.T.T., N.H.K., M.I.M.C.C., Radio Austria A.G., R.A.I.,
A.T.T., B.B.C., I.T.A., Cable & Wireless Ltd., Companhia Portuguesa Radio
Marconi, S.A.B.C.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T., U.R.S.I.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

1. Procès-verbal de la deuxième séance plénière (document N° 629)

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Textes soumis par la Commission de Rédaction

a) Textes émanant de la Commission d'études N° III

Document N° 607 : Approuvé à l'unanimité avec quelques corrections.

Document N° 608 : Approuvé à l'unanimité, étant entendu que le Dr van Duuren (Pays-Bas), Rapporteur principal de la Commission d'études N° III, et M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, se chargeront de vérifier l'équivalent français de l'expression "time-modulation system" qui figure au paragraphe d) du considérant; le deuxième amendement ne concerne que le texte anglais.

Document N° 609 : Approuvé à l'unanimité, compte tenu de la correction suivante : page 2, paragraphes 1.2.1. et 1.2.2 : remplacer "A9b" par "A9c".

Document N° 610 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 618 : Approuvé à l'unanimité avec quelques corrections dans le texte français.

Document N° 648 : Approuvé à l'unanimité avec insertion de la référence "doc. N° 607" après "Avis N°..." aux paragraphes 1 et 4.

b) Textes émanant de la Commission d'études N° II

Document N° 454 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 494 : Approuvé à l'unanimité, avec quelques corrections.

Document N° 663 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 664 : Approuvé à l'unanimité.

c) Textes émanant de la Commission d'études N° VI

Document N° 545 : Approuvé à l'unanimité, avec insertion de la référence "doc. N° 381" au lieu de "Annexe AN(VI)" dans la Note au bas de la page.

Document N° 611 : Approuvé à l'unanimité, avec les amendements suivants :

- i) dans le titre, supprimer le mot "ANORMAUX" et ajouter le mot "ANORMALE" après le mot "IONISATION";
- ii) au paragraphe c) du considérant, remplacer les mots "services de" par les mots "techniciens des";
- iii) au paragraphe f) du considérant, remplacer les mots "services de" par les mots "techniciens des" et supprimer le mot "généralement".
- iv) au paragraphe 5, ajouter un astérisque après "occidental" et une Note au bas de la page, libellée comme suit : " * Voir Rapport N° ...(Doc. N° 666), Los Angeles, 1959)".

d) Textes émanant de la Commission d'études N° IX

Document N° 551 : Approuvé à l'unanimité, avec interversion des mots "téléphonie" et "télévision" dans le titre.

Document N° 592 : Approuvé à l'unanimité avec une correction typographique dans le texte français.

Document N° 594 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 595 : Approuvé à l'unanimité, avec une correction de chiffre dans le texte français et une correction dans le diagramme de la page 4; le diagramme original sera communiqué au Secrétariat.

Document N° 598 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 603 : Approuvé à l'unanimité, avec suppression de la première référence entre parenthèses au paragraphe f), page 1.

Document N° 613 : Approuvé à l'unanimité, avec suppression du sous-titre "(à examiner par la Conférence administrative des radiocommunications)".

Document N° 620 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 621 : Approuvé à l'unanimité, avec adjonction de la Figure 1 aux textes français et espagnol dont l'original sera remis au Secrétaire.

Document N° 622 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 623 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 624 : Approuvé à l'unanimité. M. Bray (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX, remettra au Secrétaire l'original du diagramme reproduit à la page 4, afin que les courbes soient tracées plus régulièrement et que les références (a), (b) et (c) indiquent plus clairement les courbes auxquelles elles se rapportent.

Document N° 625 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 641 : Approuvé à l'unanimité.

e) Textes émanant de la Commission d'études N° X

Document N° 639 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 634 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 631 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 632 : Approuvé à l'unanimité, avec la correction suivante : supprimer l'astérisque après le mot "internationale" au paragraphe 5, page 2, et l'ajouter au paragraphe 6 après "290 mm".

Document N° 636 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 630 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 637 : Approuvé à l'unanimité, avec adjonction d'une référence.

Document N° 657 :

Le délégué du Danemark propose l'adjonction des mots "et que la sélectivité des réceptions est telle qu'il n'y a pas d'affaiblissement appréciable sur cette fréquence" à la fin de la Note 2.

M. Gayer (I.F.R.B.), rappelle les observations qu'il a présentées au nom de l'I.F.R.B. à la séance de la Commission d'études N° X et fait observer que le C.C.I.R. n'a pas répondu à la Question N° 149. Il apprécie l'amendement proposé par le délégué du Danemark qui facilitera la tâche du Comité. L'I.F.R.B. estime qu'il serait utile de rédiger un rapport complet et plus détaillé sur ce sujet.

En réponse à une question posée par le délégué de l'Inde, M. Prose-Walker (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° X, précise que l'Avis est fondé sur les documents N°s X/1 (Royaume-Uni), X/19 (France) et X/20 (Inde).

Le délégué de l'U.R.S.S. estime que l'amendement présenté par le Danemark n'est pas indispensable car les récepteurs permettant d'obtenir un affaiblissement de cet ordre sont rares. De plus, il n'existe pratiquement pas de récepteurs comportant des filtres à 5 kc/s. Il propose donc de supprimer la Note 2.

Le délégué du Royaume-Uni est disposé à accepter l'amendement du Danemark.

Le délégué de la Suède appuie l'amendement du Danemark.

En réponse à une demande d'explication du délégué de l'U.R.S.S., M. Prose-Walker (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° X, précise que lorsque l'écart entre les porteuses des émetteurs est de 7 kc/s ou moins, la gêne provient essentiellement du battement entre les porteuses. Il a donc fallu supposer que les récepteurs ne comportent pas de filtre à 5 kc/s.

Le délégué du Danemark explique que si un récepteur a une bande passante FI de + 3 kc/s par exemple, il en résultera un affaiblissement notable à 5 kc/s. C'est la raison pour laquelle il a présenté son amendement.

Le délégué des Etats-Unis est disposé à accepter l'amendement du Danemark et estime que l'Avis n'aurait aucun sens si l'on supprimait la Note.

Le délégué de la R.F.P. de Yougoslavie accepte l'amendement proposé mais estime que la Note n'est pas indispensable.

Le délégué de la France fait observer, en réponse à une question posée par le délégué de la Tchécoslovaquie, que l'affaiblissement pour un récepteur moyen du type mentionné dans le document N° X/19 est de 3 à 6 db à 5 kc/s.

Il propose l'amendement de compromis suivant :

supprimer la Note 2 et ajouter au début du dispositif, les mots: "que tout au moins avec les récepteurs actuellement existants, le rapport valeur médiane ... etc."

Le délégué du Danemark ne saurait accepter l'amendement proposé par le délégué de la France. Si le texte de l'Avis est applicable aux récepteurs de type courant, il existe d'autres types de récepteurs en service auxquels il ne saurait s'appliquer.

Le délégué de la Tchécoslovaquie est disposé à accepter l'amendement de compromis présenté par la France à la suite des explications fournies.

Le délégué de l'U.R.S.S. insiste pour qu'on supprime la Note 2. Les amendements proposés ne sont pas logiques et s'ils sont acceptés, il sera obligé de formuler une réserve.

M. Hayes, Vice-directeur du C.C.I.R., propose un nouveau libellé pour la Note 2 : "On suppose que le récepteur est un modèle normal, non modifié, utilisé pour la radiodiffusion à hautes fréquences (à savoir, sans filtre à 5 kc/s)".

Le délégué de l'Autriche appuie cette proposition.

Le délégué des Etats-Unis propose un nouveau libellé pour l'amendement présenté par le délégué de la France : "que tout au moins avec la majorité des récepteurs actuellement existants ...etc.)".

Le délégué de la France accepte le nouveau libellé.

Le délégué du Royaume-Uni déclare qu'il est disposé à accepter toutes les versions, soit le texte original, soit l'amendement proposé par M. Hayes, soit encore l'amendement présenté par le délégué de la France et modifié par les Etats-Unis.

Le délégué du Danemark accepte l'amendement français modifié par les Etats-Unis.

Le document N° 657 est approuvé à l'unanimité, compte tenu de l'amendement suivant : supprimer la Note 2 et ajouter au début du dispositif le membre de phrase suivant : "que, tout au moins avec la majorité des récepteurs actuellement existants ...etc."

Le délégué de l'Inde fait observer que le texte de l'Avis est trop vague. Il eût été préférable d'établir un rapport complet et détaillé sur ce sujet. Quelle est, par exemple, la raison d'être du chiffre 50 c/s à la dernière ligne?

M. Prose-Walker (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° X, explique que les renseignements fournis à la Conférence de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico (1948-1949) ont montré que c'est la séparation de 100 c/s entre porteuses qui produit la valeur maximum de brouillage audible. La Commission d'études a décidé de remplacer ce chiffre par 50 c/s pour assurer une meilleure synchronisation.

Le délégué de l'Inde maintient son point de vue car l'expérience acquise en Inde a montré que le maximum de gêne était dû aux tonalités comprises entre 500 et 1000 c/s. Toutefois, puisque la Question contenue dans le document N° 638 appelle une étude plus poussée sur ce sujet, il n'insistera pas.

Document N° 638 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 635 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 656 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 633 : Approuvé à l'unanimité, avec une légère correction dans le texte français.

Document N° 654 : Approuvé à l'unanimité avec une correction qui ne concerne que le texte anglais.

Document N° 655 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 653 : Approuvé à l'unanimité.

f) Textes émanant de la Commission d'études N° XIII

Document N° 560 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 581 : Approuvé, avec un amendement qui ne concerne que le texte anglais.

Le délégué de la R.P. de Pologne déclare que sa délégation aimerait étudier les incidences techniques et économiques de certaines parties du document N° 581 et, en conséquence, réserve son opinion.

Le délégué de l'U.R.S.S. rappelle qu'il a longuement commenté ce document au sein de la commission d'études. Il ne réitérera pas ses observations mais il demande qu'il soit consigné dans le procès-verbal que la délégation de l'U.R.S.S. réserve sa position sur le document N° 581.

Document N° 645 : Approuvé avec adjonction de "161 et" dans le sous-titre, après "Question N° 107".

Le délégué de la France demande que la réserve de sa délégation soit consignée dans le procès-verbal. Elle ne saurait accepter certaines valeurs de rayonnements non essentiels, comme par exemple le chiffre 25 μ W qui figure au paragraphe 1.7.3.1.

Le délégué de la R.P. de Pologne formule une réserve analogue à celles qu'il a faites sur d'autres documents touchant aux rayonnements non essentiels.

Le délégué de la Belgique formule également une réserve au sujet du document N° 645 pour des raisons analogues à celles qui ont été avancées par le délégué de la France.

Le délégué de la R.P. Roumaine formule aussi une réserve au sujet du document N° 645, en ce qui concerne les valeurs de rayonnements non essentiels.

Le délégué de la R.F.P. de Yougoslavie formule également une réserve au sujet du document N° 645.

Document N° 659 : Approuvé à l'unanimité.

g) Textes émanant de la Commission de l'Assistance technique

Document N° 628 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve que le texte français des paragraphes a) et 1., page 1, soit mis en parallèle avec le texte anglais.

Document N° 627 : Approuvé à l'unanimité, avec adjonction d'une référence dans le texte anglais.

La séance est levée à 20h.10.

Le Rapporteur :

V. Bouladon

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

HUITIEME SEANCE PLENIERE

Lundi 27 avril 1959, à 9 heures

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction :

- a) émanant de la Commission d'études N° I : Doc. N°s 646, 651 et 652
- b) émanant de la Commission d'études N° II : Doc. N°s 408 et 669
- c) émanant de la Commission d'études N° VII: Doc. N° 576
- d) émanant de la Commission d'études N°VIII: Doc. N°s 647, 670, 671, 672, 673, 674 et 675
- e) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N°s 373, 619, 642, 644 et 693
- f) émanant de la Commission d'études N° X : Doc. N°s 640, 658, 680, 694, 695, 696, 697, 698
- g) émanant de la Commission d'études N° XI : Doc. N° 626
- h) émanant de la Commission d'études N° XII: Doc. N°s 676 et 677
- i) émanant de la Commission d'études N°XIII: Doc. N° 678
- j) émanant de la C.M.T.T. : Doc. N° 287 (Doc. N° 31 de Monte-Carlo)

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des Territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., Cable & Wireless Ltd., N.T.T., Radio Austria A.G.,
R.A.I., S.A.B.C.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T., U.R.S.I.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

*
* *

Annnonce de la mort de Sir Stanley Angwin

Le Président, en ouvrant la séance, exprime son regret de devoir annoncer à l'Assemblée, la mort de Sir Stanley Angwin, du Royaume-Uni, décédé le 21 avril. Il le connaissait personnellement depuis de nombreuses années, comme d'ailleurs bien d'autres délégués présents. Tous ceux qui ont suivi ses travaux seront d'accord pour reconnaître qu'il s'agissait d'une personnalité internationale qui pouvait se targuer d'une carrière brillante, particulièrement remarquable, dans le domaine des télécommunications, comme dans d'autres domaines de son activité.

L'Assemblée, debout, observe une minute de silence en mémoire de Sir Stanley Angwin.

*
* *

Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction

a) Textes émanant de la Commission d'études N° I

Document N° 646 : Approuvé à l'unanimité, avec l'amendement suivant: page 2, à la 2ème ligne de la 2ème Note de bas de page, remplacer : "les Avis contenus dans ce paragraphe puissent ..." par "le système de codage indiqué dans ce paragraphe puisse ...".

Document N° 651 : Approuvé avec quelques légères corrections et, de la part de la délégation française, la même réserve que celle-ci a déjà formulée au sujet des autres documents relatifs aux rayonnements non essentiels.

Document N° 652 : Approuvé à l'unanimité, avec les amendements suivants : à l'avant-dernière ligne du considérant g), donner le titre complet du "Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications" et, au début du point 1 du dispositif, remplacer : "la normalisation des caractéristiques de la manipulation par déplacement de fréquence" par : "la normalisation des déviations de fréquence."

b) Textes émanant de la Commission d'études N° II

Document N° 408 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, propose de modifier, comme suit, la note afférente à la colonne 8, page 6 : "La variation relative de fréquence est la plus grande des variations constatées lorsque la tension d'alimentation varie".

Sous réserve du remaniement de cette note et d'une correction typographique qui sera apportée au titre anglais du document, le document N° 408 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 669 : Approuvé à l'unanimité.

c) Texte émanant de la Commission d'études N° VII

Document N° 576 : Approuvé à l'unanimité.

d) Textes émanant de la Commission d'études N° VIII

Document N° 647 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de différentes corrections d'erreurs typographiques que M. Turner, Rapporteur principal, transmettra directement au Secrétariat.

Document N° 670 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 671 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 672 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 673 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 674 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 675 : Approuvé à l'unanimité.

e) Textes émanant de la Commission d'études N° IX

Document N° 373 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 619 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, tient à signaler certaines rectifications à apporter car des interprétations défectueuses seraient possibles en l'état actuel du document. A la page 2 du texte français, le 2ème terme de la formule figurant au point 2 du dispositif est incorrectement reproduit et il convient de l'aligner sur le texte anglais, lequel est exact. A la fin du même point 2, il convient d'ajouter le numéro du document, qui est le N° 372.

Dans le texte anglais, par contre, la valeur de R_1 , incorrectement donnée, doit être reprise sur le texte français.

Enfin, en ce qui concerne les tolérances sur les éléments, il conviendrait d'adopter, pour les trois langues, la présentation du texte anglais.

Sous réserve de ces corrections, pour lesquelles M. Bray (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX, se concertera avec le Président de la Commission de Rédaction, le document N° 619 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 642 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 644 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une correction au point 2 du dispositif où il convient de supprimer la référence au document N° 9, celui-ci étant précisément remplacé par les documents N°s 320 et 321.

Document N° 693 : Approuvé à l'unanimité.

f) Textes émanant de la Commission d'études N° X

Document N° 640 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 658 :

M. Prose-Walker (Etats-Unis), Rapporteur principal, signale qu'il y a lieu de supprimer, au point 4 du dispositif, le signe - précédant les valeurs de champ médian.

Le délégué des Etats-Unis fait des réserves sur l'ensemble du document, son administration appliquant des normes différentes de celles qui y sont indiquées.

Le délégué du Canada fait les mêmes réserves, son administration se trouvant dans la même situation que celle des Etats-Unis.

Avec ces réserves et la correction précédemment indiquée, le document N° 658 est approuvé.

Document N° 680 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, propose de modifier comme suit le considérant e) : "qu'il est souhaitable d'arriver à une normalisation internationale des émissions, de façon à rendre possible la normalisation de certains éléments des récepteurs d'émissions stéréophoniques".

Avec cette modification, le document N° 680 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 694 :

M. Prose-Walker (Etats-Unis), Rapporteur principal, croit devoir faire une remarque qui s'applique d'ailleurs à l'ensemble des documents qui avaient été attribués à sa commission. Ceux-ci ont été examinés avec soin au sein des groupes de travail : notamment, ceux qui vont être maintenant soumis à l'Assemblée, l'ont été par le groupe de travail X-D, présidé par M. Sastry, mais, contrairement à l'usage, ils n'ont pu, faute de temps, être étudiés à fond par la Commission.

Le document N° 694 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 695 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 696 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 697 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, signale qu'à la fin du document, soit au point 2 du dispositif, il y a lieu d'ajouter les mots "en ondes décamétriques" avant le point d'interrogation final.

Avec cette modification au texte français, le document N° 697 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 698 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, propose, pour unifier la terminologie employée dans le titre et dans le considérant, de modifier le titre comme suit : "MESURES DES BRUITS EN BASSE FREQUENCE POUR LA RADIODIFFUSION ET DANS LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT SONORE".

Le document N° 698, avec cette correction, est approuvé à l'unanimité.

g) Texte émanant de la Commission d'études N° XI

Document N° 626 :

M. Esping (Suède), Rapporteur principal, signale qu'au considérant b), dans le texte anglais, il convient de lire "(in-phase errors)" au lieu de "(phase errors)".

Avec cette correction, le document N° 626 est approuvé à l'unanimité.

h) Textes émanant de la Commission d'études N° XII

Document N° 676 :

M. Allen (Etats-Unis) s'étant enquis si les courbes 1, 2 et 3, mentionnées au dernier paragraphe du document seront reproduites dans le Volume I des documents de Los Angeles, reçoit du Secrétariat une réponse affirmative. Le document N° 676 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 677 :

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, ayant précisé qu'il s'agit d'un texte résultant de l'examen par la Commission de Rédaction du document N° 510 -et non N° 509-, le document N° 677, avec quelques rectifications d'erreurs typographiques, est approuvé à l'unanimité.

i) Texte émanant de la Commission d'études N° XIII

Document N° 678 : Approuvé à l'unanimité.

- j) Texte proposé par la Commission de Rédaction, après examen du document N° 31 de Monte-Carlo, provenant de la C.M.T.T.

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, tient à apporter des explications à l'Assemblée plénière sur la manière dont la Commission de Rédaction a examiné le document N° 31 de Monte-Carlo. Ce document de la Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. contient un certain nombre d'informations sur les transmissions de télévision monochrome sur une grande distance mais lorsqu'il a été présenté en octobre 1958, on ne disposait pas des données que le document N° 228 du Japon a maintenant apportées à l'Assemblée, comme d'un certain nombre d'informations complémentaires. Par ailleurs, le Chef de la délégation de la Belgique, qui fait partie de la Commission de Rédaction, a eu l'occasion d'apporter certains renseignements nouveaux qui ont permis d'établir un document mis à jour, le document N° 287.

Le Président de la Commission de Rédaction tient à préciser que les délégués des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Espagne, siègent également à la Commission de Rédaction où nulle objection n'a jamais été élevée pour que le document soit complété, car il ne s'agissait pas, en l'espèce, de modifier le document mais de le compléter.

Le délégué des Etats-Unis apprécie, certes, les raisons qui ont incité à présenter le document N° 287 mais regrette de ne pouvoir donner son approbation à cette procédure.

Il propose d'approuver le document N° 31 de Monte-Carlo tel qu'il est joint au document N° 96 de Los Angeles.

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., aurait désiré que M. Angel, Président de la C.M.T.T. fut présent en l'occurrence. Certes, il y a là une question de principe. Le document N° 31 est le résultat d'une étude conjointe du C.C.I.R. et du C.C.I.T.T. L'Assemblée plénière du C.C.I.R. peut l'approuver ou le rejeter; il paraît difficile qu'elle puisse le modifier. Puisque, ainsi que M. Henry vient de l'expliquer, il s'agit seulement d'additions, sans doute, serait-il préférable, pour éviter toute équivoque, de les présenter comme telles sous forme d'un addendum au document initial.

Le délégué du Royaume-Uni intervient pour faire remarquer que le document N° 31 a été adopté par la C.M.T.T. Il serait incorrect d'y apporter le moindre changement. Au reste, toute addition à ce document doit, au préalable, être proposée à la C.M.T.T. car il faut considérer qu'il s'agit de renseignements complémentaires qui n'ont pas encore été approuvés. Le Royaume-Uni ne saurait approuver d'autre document que le document N° 31.

Le délégué du Japon partage entièrement la manière de voir des délégués des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Le délégué de la Belgique tient à préciser que Les modifications suggérées par l'Administration belge ne portaient que sur des informations relatives à l'Administration belge qui, par la suite, se sont avérées périmées. Il ne voit, en tous cas, nul inconvénient à ce que les nouveaux renseignements soient présentés sous forme d'un additif.

Le Président propose à l'Assemblée de choisir entre deux solutions: séparer du document N° 287 les nouveaux éléments qui y ont été incorporés et les publier sous forme d'addendum, ou bien transmettre ces nouveaux renseignements à la C.M.T.T. qui les examinera selon la procédure habituelle.

Le délégué des Etats-Unis qui s'étonne que les Commissions d'études N°SIX et XI n'aient pas eu connaissance de ces nouvelles informations, déclare que tout élément nouveau doit être soumis à la C.M.T.T., à laquelle il appartiendra d'établir un rapport complémentaire.

Le Président suggère alors de séparer du document N° 287 toutes nouvelles informations en laissant aux administrations le soin de les soumettre à la C.M.T.T.

M. Bray (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX, fait remarquer qu'il serait bon d'appeler l'attention de la C.M.T.T. sur le fait que la Commission d'études N° IX a adopté la valeur de X-8 db pour le rapport signal/bruit pondéré pendant plus de 0,1% d'un mois quelconque.

Il en est ainsi décidé.

Le document N° 31 de Monte-Carlo, émanant de la C.M.T.T. est approuvé à l'unanimité. Les nouveaux renseignements obtenus sur la question seront transmis à la C.M.T.T.

La séance est levée à 10h.25.

Le Rapporteur :

M. Cahn-Bunel

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

NEUVIEME SEANCE PLENIERE

Mardi 28 avril 1959, à 9h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Procès-verbaux des IIIe, IVe et Ve séances plénières (Documents Nos 689, 690 et 691).
2. Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction :
 - a) émanant de la Commission d'études N° II : Doc. N° 721
 - b) émanant de la Commission d'études N° IV : Doc. N° 445
 - c) émanant de la Commission d'études N° V : Doc. N° 388
 - d) émanant de la Commission d'études N° VI : Doc. Nos 437(rev.), 662, 684, 685, 705 et 707
 - e) émanant de la Commission d'études N° IX : Doc. N° 643
 - f) émanant de la Commission d'études N° X : Doc. Nos 699 et 702
 - g) émanant de la Commission d'études N° XI : Doc. N° 722
 - h) émanant de la Commission d'études N° XIV : Doc. Nos 615 et 616

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des Territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., K.D.D., S.A.B.C.

Organisations internationales :

C.I.R.M., I.C.S., O.I.R.T., U.E.R., U.R.S.I.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

1. Procès-verbaux des IIIe, IVe et Ve séances plénières :

Document N° 689 (Procès-verbal de la IIIe séance plénière) :

Le Président demande que l'on mentionne dans le procès-verbal de la deuxième séance (Doc. 223), l'élection de MM. Hamada (Japon), Sainio (Finlande), Malone (Irlande) et Morales (Vénézuéla), à la Vice-présidence de l'Assemblée plénière.

Le Dr Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, estime que, dans sa rédaction actuelle, son intervention de la page 5 relative aux références bibliographiques données pages 10 et 11 du document N° 290, peut prêter à confusion; il préférerait que l'expression "qui ne sont pas accessibles à tous" fût remplacée par "qui ne sont plus disponibles".

Le délégué de l'U.R.S.S. signale que l'U.R.S.S. devrait être ajoutée à la liste des pays participants au Groupe de travail chargé de l'examen du document N° 437.

Avec ces modifications et des corrections d'ordre rédactionnel, le document N° 689 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 690 (Procès-verbal de la IVe séance plénière)

M. Allen (Etats-Unis), appuyé par le Capitaine Booth (Royaume-Uni) et par M. Nielsen (Danemark), propose qu'à la première ligne de la page 7, le mot "utilisation" soit remplacé par "aménagement".

Le délégué de l'U.R.S.S. déclare, qu'après un nouvel examen du document N° 519, sa délégation maintient les réserves qui sont exposées au bas de la page 3 du document N° 690.

Avec ces modifications, le document N° 690 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 691 (Procès-verbal de la Ve séance plénière) : Approuvé à l'unanimité.

2. Examen des documents présentés par la Commission de Rédaction :

a) Texte émanant de la Commission d'études N° II

Document N° 721 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de la suppression du dernier paragraphe du texte français, pour le rendre conforme au texte anglais.

b) Texte émanant de la Commission d'études N° IV

Document N° 445 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'addition, dans les références bibliographiques, de trois études de M. Argirović qui sont indiquées dans l'Avis N° 169; ces études constituent encore, en effet, des contributions utiles à l'étude de la question.

c) Texte émanant de la Commission d'études N° V

Document N° 388 : Approuvé à l'unanimité.

d) Texte émanant de la Commission d'études N° VI

Document N° 437 (révisé) :

Le Dr Dellinger (U.R.S.I.), intervenant en qualité de Président du Groupe de travail chargé de la revision de ce document, signale qu'il a été publié un corrigendum qui, avec le document révisé, reprend toutes les opinions divergentes qui ont été exprimées.

Avec une modification au texte espagnol (la note donnant les valeurs des fréquences suggérées y a été omise), ce document est approuvé à l'unanimité, ainsi que le corrigendum.

Document N° 662 :

Sur une observation de M. Henry (France), le Dr Bailey (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° VI, propose de modifier comme suit le paragraphe 21, page 7 : "... le point d'intersection des courbes représentant ces diverses sources de bruit détermine la fréquence ...". Il propose, en outre, de remplacer le mot "formule" par "relation" dans les paragraphes 7 et 15.

Sur une proposition du délégué de la Tchécoslovaquie, il est décidé d'ajouter les mots "dans la direction convenable" après "gain de l'antenne d'émission" et "gain de l'antenne de réception", en bas de la page 2.

Une discussion s'établit entre le délégué de la Tchécoslovaquie et le Rapporteur principal de la Commission d'études au sujet de la directivité des antennes, et il est décidé que les deux orateurs rechercheront un accord en marge de la séance plénière.

Avec les modifications indiquées plus haut, le document N° 662 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 684 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 685 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 705 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de la correction d'une erreur de dactylographie dans le texte anglais.

Document N° 707 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification dans la rédaction de l'en-tête (référence au document N° 339) et de trois modifications à apporter au texte anglais.

e) Texte émanant de la Commission d'études N° IX

Document N° 643 :

M. Bray (Royaume-Uni), Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX, propose d'intervertir dans le titre, les mots "téléphonie" et "télévision", comme cela a été fait dans les textes précédents traitant de ce sujet.

M. Nicotera (Italie) fait la déclaration suivante :

"Nous devons formuler une réserve au sujet de ce document. Nous estimons que, pour les faisceaux hertziens exploités dans les bandes des 2000 et 4000 Mc/s, il serait souhaitable d'adopter un système unique de disposition des voies dans le monde entier.

Puisque la Commission d'études N° IX a cru devoir recommander une disposition des voies différente de celle qui est utilisée aux Etats-Unis, tout en prévoyant l'utilisation possible de cette dernière disposition comme le montre la figure 3, nous pensons que cette possibilité aurait dû être étendue au monde entier, au lieu d'être limitée aux Régions 2 et 3, comme indiqué dans la Note annexée à l'Avis.

En conséquence, nous faisons des réserves sur cet Avis.

Je demande que ma déclaration figure au procès-verbal et que ces réserves soient ajoutées au texte de l'Avis, sous la forme d'un renvoi au bas de la page, comme pour l'Avis N° 194."

Avec cette réserve et la modification proposée, le document N° 643 est approuvé.

f) Textes émanant de la Commission d'études N° X

Document N° 699 : Approuvé à l'unanimité.

Document N° 702 :

M. Prose-Walker (Etats-Unis), Rapporteur principal de la Commission d'études N° X, déclare que ce document, avec le document N° 637 déjà approuvé, remplace l'Avis N° 211.

Le document N° 702 est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification au texte français : à la page 3, 3ème alinéa du paragraphe 2.5, lire "... d'une amorce doit se précéder d'un cadre ..." au lieu de "se raccorder en précédant."

g) Texte émanant de la Commission d'études N° XI

Document N° 722 : Approuvé à l'unanimité.

h) Textes émanant de la Commission d'études N° XIV

Document N° 615 :

M. Henry (France) signale une erreur dans l'en-tête du texte français qui devrait se référer non pas au document N° 563, mais au document N° 398. Il désire également apporter la modification suivante à la troisième ligne du considérant a) : "(Règlement des radiocommunications, Article 2, paragraphe 10)".

M. Allen (Etats-Unis) rappelle que, ayant participé aux travaux de la Commission d'études N° XIV, la délégation des Etats-Unis s'est efforcée d'obtenir que cette commission exprime, dans le document considéré, certains des principes et des idées préconisés par cette délégation. L'orateur n'approuve pas la proposition tendant à remplacer la désignation "cycle par seconde" par "hertz". On devrait éviter d'obliger un pays quelconque à abandonner un terme bien connu et largement utilisé et à le remplacer par un autre terme. Les Etats-Unis ont approuvé l'Avis N° 225 à Londres avec une certaine appréhension et il semble maintenant que leurs craintes aient été fondées. L'orateur aimerait proposer quelques modifications à la rédaction de ce document, afin de le rendre utilisable dans l'avenir.

M. Bouchier (Belgique) se range à l'avis de M. Allen. Il regrette l'emploi du terme "hertz" et pense que la terminologie actuelle est plus claire et plus précise. Il estime que l'utilisation par le C.C.I.T.T. de la nouvelle terminologie proposée ne justifie pas son adoption par le C.C.I.R. En conséquence, l'orateur formule des réserves sur la rédaction actuelle de ce document.

M. Villeneuve (France), Rapporteur principal de la Commission d'études N° XIV, regrette qu'il ne soit pas possible d'aboutir à un accord après les travaux approfondis de la Commission d'études et des Groupes de travail. Il est en mesure de faire des propositions pour une solution de compromis.

Les délégués de la Nouvelle-Zélande et du Japon expriment leur accord avec le délégué des Etats-Unis.

M. Joachim (Tchécoslovaquie) pense que c'est là une excellente occasion, pour une assemblée internationale, de rendre hommage au grand physicien allemand Heinrich Hertz. Etant donné que la Commission d'études et le Groupe de travail ont approuvé ce document et que les opinions contraires sont en petit nombre au sein de la Commission, l'orateur préconise l'adoption du document dans sa rédaction actuelle.

Le délégué de la Pologne se range à l'avis de M. Joachim, le terme "hertz" étant officiellement utilisé dans son pays.

Le délégué du Vénézuéla reconnaît les grands mérites du physicien Hertz, mais il n'en appuie pas moins les propositions des délégués des Etats-Unis et de la Belgique.

Le délégué de la Chine rappelle qu'il a déjà exprimé son désaccord quant à l'emploi de la nouvelle terminologie; il appuie la proposition des Etats-Unis.

Les délégués du Canada et du Royaume-Uni appuient, eux aussi, la proposition des Etats-Unis. Le Capitaine Booth (Royaume-Uni) ajoute qu'il a toujours, quant à lui, préconisé le principe d'une numérotation des bandes de fréquences. Il pense qu'il serait judicieux de considérer les problèmes de terminologie comme des questions de longue haleine.

Le délégué de l'U.R.S.S. est en faveur de l'adoption du document dans sa rédaction actuelle.

Le Président expose la situation à laquelle a abouti la discussion, après la présentation de nombreux arguments; on peut envisager cinq solutions possibles :

1. adopter le document en y faisant figurer les réserves exprimées, solution qui laisserait peu de valeur au document, étant donné le grand nombre de ces réserves;
2. renvoyer le document à la Commission d'études pour une nouvelle revision, ce qui n'est guère possible en raison du manque de temps;
3. le modifier, paragraphe par paragraphe, en séance plénière, procédure peu commode;
4. remettre l'examen de cet Avis à la prochaine Assemblée plénière;
5. examiner la proposition de compromis préparée par M. Allen et appuyée par plusieurs délégations.

Pour sa part, le Président est en faveur de cette dernière solution, non pas parce que M. Allen fait partie de la délégation des Etats-Unis, mais parce que l'usage veut que les propositions soient examinées en séance.

M. Lalou (C.C.I.T.T.) précise qu'au C.C.I.T.T. on a l'habitude d'employer le terme "hertz" pour exprimer les fréquences dans les textes en français et le terme "cycle" dans les textes en anglais. Il suggère que ce système soit adopté par le C.C.I.R.

Sur proposition du délégué de l'Italie, la séance est suspendue pendant 20 minutes environ pour essayer de dégager une solution de compromis.

A la reprise de la séance, M. Allen (Etats-Unis) reprend les diverses propositions d'amendement les unes après les autres; chaque point est approuvé séparément, comme suit :

supprimer le considérant b) et modifier en conséquence les lettres des considérants suivants;

lire dans le nouveau considérant b) : "... adopté le hertz (symbole: Hz) pour désigner une unité de fréquence..." au lieu de "l'unité de fréquence";

point 1, lire : "que l'on peut utiliser, pour désigner l'unité de fréquence, soit le terme hertz (Hz) soit le terme cycle par seconde (c/s)";

point 2, lire : "qu'il convient de caractériser les bandes de fréquences par des nombres entiers progressifs conformément au tableau suivant destiné à être substitué par une conférence ultérieure de l'U.I.T. au tableau figurant à l'Article 2, paragraphe 10 du Règlement des radiocommunications d'Atlantic City";

le Tableau, sans changement, mais en portant à toutes les lignes l'indication "kHz ou kc/s" dans le texte français et "kc/s ou kHz" dans le texte anglais, ce qui correspond aux notations préférées dans chaque langue.

Note 1, lire : "la bande N" s'étend de $0,3 \times 10^N$ Hz(c/s) à 3×10^N Hz (c/s)", en intervertissant les deux notations suivant la langue.

De même dans la Note 2, la notation MHz doit venir avant ou après Mc/s suivant la langue du document, la deuxième notation étant mise entre parenthèses.

Supprimer les trois astérisques au bas de la page 2 et ajouter une Note 3 rédigée comme suit :

"Note 3 : Abréviations : k = kilo (10^3)
M = Méga (10^6)
G = Giga (10^9)
T = Téra (10^{12})

Ajouter, dans le texte anglais seulement, une Note 4 indiquant, pour chaque bande de fréquences, les désignations correspondantes par adjectifs, à l'intention de ceux qui pourraient être amenés à utiliser ces désignations.

Avec ces modifications, le document N° 615 est approuvé à l'unanimité.

Document N° 616 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification à l'en-tête du texte français qui devrait se référer au document N° 563 et non au document N° 398(rev.), et suppression des guillemets dans l'expression "collaborateurs actifs"(page 2).

La discussion du document N° 615 ayant demandé un temps appréciable, le Président propose que l'examen des documents restants de l'Ordre du jour (Doc. ADM/83) soit renvoyé à la séance plénière de l'après-midi (14h.30) au cours de laquelle on examinera également les documents dont la liste est donnée dans le Doc. ADM/84.

La séance est levée à 12h.15.

Le Rapporteur :

R. Umberg-Hauben

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

DIXIEME SEANCE PLENIERE

Mardi 28 avril 1959, à 14h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Communication du Directeur du C.C.I.R.
2. Examen du Rapport de la Commission d'Organisation (Document N° 679) :
 - a) Pages 1 et 2,
 - b) Annexe I,
 - c) Annexe II,
 - d) Annexe III,
 - e) Annexe IV.
3. Examen des textes présentés par la Commission de Rédaction :
(Documents N°s 703, 704, 725 et 414).
4. Examen du Rapport du Directeur du C.C.I.R. (Document N° 15, Add. 1 et 2):
 - a) Prolongation de la durée des fonctions du Vice-Directeur,
 - b) Personnel,
 - c) Rapport par le Représentant du C.C.I.R. concernant la Commission spéciale de l'A.G.I. (C.S.A.G.I.),
 - d) Représentation du C.C.I.R. aux réunions tenues hors de Genève par le Directeur, le Vice-Directeur ou le Conseiller.

Etaient présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, Biélorussie (R.S.S. de), R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., K.D.D., S.A.B.C.

Organisations internationales :

O.I.R.T., U.R.S.I.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B. , C.C.I.T.T.

1. Communication du Directeur du C.C.I.R.

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., rappelle qu'il a été décidé, lors de la première séance plénière, le 2 avril 1959, que des lettres seraient envoyées à certains Rapporteurs principaux qui n'ont pu assister à la IXe Assemblée plénière. Deux communications ont été reçues en réponse :

i) Télégramme de M. Campbell, Rapporteur principal de la Commission d'études N° VIII :

"Apprécie vivement bons voeux IXe Assemblée plénière C.C.I.R. et Commission d'études N° VIII. Heureux annoncer ma fille en bonne voie guérison. Meilleurs voeux succès IXe Assemblée plénière et longue vie au C.C.I.R."

ii) Lettre de M. Stanesby, Rapporteur principal de la Commission d'études N° IX :

"C'est avec plaisir que j'ai reçu votre lettre du 7 avril m'apportant le message de la IXe Assemblée plénière, que j'ai vivement apprécié. Je regrette d'être absent de la présente Assemblée plénière et vous adresse mes meilleurs voeux que vous voudrez bien transmettre à mes nombreux amis."

2. Examen du Rapport de la Commission d'Organisation (Document N° 679)

a) Pages 1 et 2

M. Clarkson (Nouvelle-Zélande), Président de la Commission d'Organisation, présente le rapport.

Les conclusions de la Commission d'Organisation ont été présentées de la façon suivante : 1) sous forme de deux projets de Voeu (Document N°s 703 et 704); 2) sous forme de documents annexés au rapport, soumis à l'approbation de la séance plénière. Ces documents se rapportent à des questions internes et sont d'une teneur moins formelle que des Voeux. Si ces documents sont approuvés par l'Assemblée plénière, ils seront transmis au Directeur qui exercera son jugement en ce qui concerne les questions qui y sont traitées.

Une ou deux opinions concernant des questions générales d'organisation sont exprimées, par le Président, dans son rapport. Par exemple, le

dernier paragraphe de la page 2 se réfère à l'éventualité des pouvoirs plus étendus accordés, dans l'avenir, à l'Assemblée plénière, en ce qui concerne le règlement des questions d'organisation. L'expression d'une opinion émise par le Président ne signifie pas nécessairement que la Commission en a ainsi décidé, et M. Clarkson reconnaît que le procédé était quelque peu irrégulier.

A la suite d'une demande faite par le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., il est décidé à l'unanimité que la conception des Comités de coordination, dont il est question à la page 12 des Documents de Varsovie, doit être maintenue.

Le document N° 679 est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont exprimés à l'adresse du Président de la Commission d'Organisation. L'amendement suivant est approuvé : "page 1, paragraphe 5 : l'abréviation doit être "C.M.T.T." et non "C.M.A.T.".

b) Annexe I au document N° 679

Approuvée à l'unanimité, moyennant l'addition d'un paragraphe 4 ayant trait à la Commission d'études N° XI et à son mandat (techniques de la télévision).

c) Annexe II au document N° 679

Approuvée à l'unanimité, moyennant les modifications suivantes :

1. Les sujets traités dans le Volume III doivent être présentés dans le même ordre que ceux du Volume I, par commissions d'études.
2. et 3. (Texte anglais seulement).
4. Ajouter "et système spatiaux" après : "4) services mobiles", à la page 4.
5. Annuler le texte entre parenthèses au premier paragraphe de la page 5. Ajouter les explications suivantes :
 - i) à la page 3, Volume I, paragraphe 1 : "Table des matières de tous les Volumes". Cette table indique dans quel volume se trouvent les divers types de documents, comme celle qui figure à la page 7 du Volume I des Documents de Varsovie.
 - ii) Si le Secrétariat éprouve quelque incertitude en ce qui concerne l'emplacement d'un Avis traitant de plus d'un sujet, il devra faire figurer cet Avis-là où il est question de son sujet le plus important, une référence de renvoi appropriée étant placée entre parenthèses devant chacun des autres sujets traités.

d) Annexe III au document N° 679

Approuvée à l'unanimité, moyennant l'insertion d'un paragraphe concernant la Résolution N° 292 du Conseil d'administration, stipulant que les Assemblées plénières des C.C.I. doivent se charger de faire représenter leur Comité aux réunions de la Commission du Plan général pour le développement du réseau international.

Le Directeur du C.C.I.R. se réfère ensuite au document N° 94, stipulant que les membres du C.C.I.R. désirant participer à la réunion de la Commission du Plan qui va se tenir à Tokyo, doivent le faire en tant que représentants de leurs administrations respectives.

Les délégués de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'envoyer une délégation officielle du C.C.I.R. Aucune ressource financière n'est prévue pour une telle participation. Il serait difficile de définir les fonctions de tels représentants qui, de toute façon, seront délégués par leur administration, laquelle se chargera des frais. Le Directeur du C.C.I.R. sera présent et, bien entendu, tous les représentants qui s'y rendront après l'Assemblée plénière prendront en considération le travail accompli par le C.C.I.R. et donneront leur plein appui à son Directeur.

L'Annexe III est approuvée à l'unanimité, moyennant l'adjonction d'une phrase indiquant que la même forme de représentation sera appliquée en ce qui concerne la prochaine réunion de la Commission du Plan, en 1962.

Avec l'approbation de l'Annexe III, le document N° 294, qui était resté en instance, est automatiquement retiré de ceux à soumettre à l'Assemblée plénière.

e) Annexe IV

Approuvée à l'unanimité, moyennant les modifications suivantes :

1. Remaniement du titre qui doit indiquer que les commissions spéciales énumérées sont celles qui ont été constituées par la IXe Assemblée plénière et ne sont désignées qu'à titre d'exemple;
2. (concerne le texte anglais seulement).
3. Adjonction du terme "Comité de Coordination".
4. Remplacement de la Note par une déclaration indiquant que l'expérience acquise à la IXe Assemblée plénière démontre la nécessité de l'institution immédiate de ces commissions, en particulier de la Commission d'Organisation. Les Assemblées plénières futures sont priées de faire de même, dès que possible. Le Directeur du C.C.I.R. invitera les administrations à préparer leurs propositions concernant les questions administratives, bien à l'avance. Il devra être fait mention au procès-verbal, ainsi que dans le Rapport du Directeur pour la prochaine Assemblée plénière, que c'est uniquement ainsi qu'un plan d'organisation constructif a pu être élaboré sans délai. Les délégués du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande font état des difficultés rencontrées dans l'organisation en raison du fait que des questions importantes n'avaient pas été suffisamment étudiées à l'avance. Des problèmes importants se sont présentés et, faute de temps, on n'a pas pu les prendre en considération. Les travaux qui doivent être exécutés entre chaque Assemblée plénière n'étaient pas au point et la situation dans laquelle s'est trouvée la IXe Assemblée plénière ne devra pas se reproduire.

Le délégué de la Suède se réfère aux discussions de la C.M.T.T. et au transfert éventuel de quelques questions du programme de la Commission d'études N° XI à celui de la C.M.T.T. Il demande l'approbation de cette procédure par la séance plénière, bien que la liste complète des questions ne puisse être prête avant longtemps. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Examen des textes soumis par la Commission de Rédaction

Document N° 703 : Approuvé à l'unanimité, moyennant les modifications ci-après :

1. Page 1, paragraphe 1. Remplacer les cinq derniers mots par :
"pour améliorer l'efficacité du travail par correspondance."
2. Page 2, paragraphe 4. Remplacer les douze derniers mots par :
"ayant consulté les membres de sa commission et les administrations représentées et ayant obtenu l'approbation de la majorité des membres de sa commission."
3. Insertion d'un paragraphe 4 a) : "que les travaux à effectuer pour la période intérimaire se rapporteront uniquement aux travaux qui n'ont pu être traités par correspondance."
4. S'assurer que les termes "rapport intérimaire" et "rapport final" sont employés à bon escient dans chaque cas.

Document N° 704 : Approuvé à l'unanimité.

Le Président transmet les remerciements de l'Assemblée à M. Clarkson, Président de la Commission d'Organisation, pour le travail remarquable qui a été accompli avec tant d'efficacité et dans un laps de temps aussi limité.
(Applaudissements)

M. Clarkson remercie et déclare que ces louanges sont dues, en vérité, à tous les membres de la Commission.

Documents N°s 725 et 414

Approuvés à l'unanimité.

4. Examen du Rapport du Directeur du C.C.I.R. (Document N° 15 avec Addenda 1 et 2)

Le Directeur du C.C.I.R. présente son rapport et se réfère immédiatement à ses points les plus importants. En particulier, la réunion de la Commission N° XI à Moscou s'est révélée fructueuse et les résultats obtenus confirment les avantages que présentent, du point de vue technique, les réunions des Commissions d'études hors de Genève.

Les points principaux de ce rapport sont alors examinés, à savoir :

- a) Prolongation de la durée des fonctions du Vice-Directeur (page 14, paragraphe 3 b)

Le Directeur du C.C.I.R. déclare qu'il a, de tout temps, apprécié hautement la collaboration précieuse et les services rendus par M. Hayes et

qu'il serait personnellement heureux que la durée des fonctions de celui-ci soit prolongée, en accord avec les stipulations du Règlement du personnel.

Le délégué de la Suède propose alors le Voeu suivant :

"Le C.C.I.R.,

CONSIDERANT

- a) que le Vice-Directeur du C.C.I.R. atteindra l'âge normal de la retraite à la date du 31 décembre 1961;
- b) que la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R. ne se tiendra normalement que neuf mois après la date de mise à la retraite du Vice-Directeur;
- c) que le Vice-Directeur du C.C.I.R. est nommé par l'Assemblée plénière du C.C.I.R.;
- d) qu'il n'est pas souhaitable de préjuger la décision que prendra la prochaine Conférence de plénipotentiaires en ce qui concerne l'organisation future de l'Union;

EMET LE VOEU

1. de ne prendre aucune décision concernant la prolongation de la durée des fonctions du Vice-Directeur après la date de sa mise à la retraite;
2. de prier la Conférence de plénipotentiaires, pour autant que celle-ci n'aura pas pris de décisions rendant contraire à la Convention et au Règlement général une telle proposition, d'autoriser le Conseil d'administration :
 - i) à accorder une prolongation de la durée des fonctions du Vice-Directeur jusqu'à la date de clôture de la Xe Assemblée plénière du C.C.I.R.;
 - ii) à prendre les mesures préliminaires nécessaires en vue d'une élection au poste de Vice-Directeur lors de la Xe Assemblée plénière."

Ce Voeu est approuvé à l'unanimité.

- b) Personnel (page 14, paragraphe 3 c)

Le Directeur du C.C.I.R. résume la situation et se réfère aux propositions contenues dans l'Annexe III, pages 24 et 25. Les incidences financières de ces propositions feront l'objet d'un rapport qui sera soumis au Conseil d'administration.

Le délégué de l'U.R.S.S. déclare que la Commission d'Organisation considère que les questions se rapportant à l'effectif du personnel des organismes permanents de l'Union sont du ressort du Conseil d'administration. Cependant, ceci n'empêche pas l'Assemblée plénière d'exprimer une opinion. Il a été clairement démontré, à la Commission d'Organisation, que le volume de travail effectué par le Secrétariat du C.C.I.R. est en constante augmentation, et le délégué de l'U.R.S.S. estime qu'il serait opportun que l'Assemblée confirme

la nécessité d'accroître l'effectif du personnel. Il invite le Directeur à attirer l'attention du Conseil d'administration sur cette nécessité.

Le délégué de l'Italie se déclare entièrement d'accord. Il n'est pas douteux que le Conseil d'administration soit le seul à pouvoir prendre une décision concernant l'effectif du personnel, puisque lui seul est responsable de l'établissement du budget. Il se déclare d'accord pour demander au Conseil d'administration de prendre en considération le fait que le volume de travail incombant au personnel s'accroît considérablement et que, par conséquent, du personnel supplémentaire serait nécessaire, sans entrer plus avant dans les détails.

Le délégué de la Nouvelle-Zélande appuie ces déclarations. Il estime qu'il n'est pas seulement opportun pour l'Assemblée plénière d'attirer l'attention du Conseil d'administration sur cette situation, mais qu'il est de son devoir de le faire.

Le délégué des Etats-Unis est également de cet avis. Aucune décision ne peut être prise dans le détail, étant donné l'insuffisance des renseignements dont on dispose. Cependant, on pourra être amené à modifier les estimations contenues dans le Rapport du Directeur du C.C.I.R., comme suite aux décisions prises par l'Assemblée plénière concernant les méthodes de travail.

Le délégué du Royaume-Uni et le délégué de l'Inde appuient ces déclarations et insistent sur le point soulevé par le délégué des Etats-Unis, à savoir que la nouvelle organisation et l'emploi de méthodes plus efficaces que celles actuellement mises en pratique pourraient modifier les besoins en personnel. L'Assemblée plénière n'est pas compétente pour discuter de propositions détaillées telles que celles figurant aux pages 24 et 25. Cependant, l'attention du Conseil d'administration doit être attirée sur le fait que l'accroissement du volume de travail doit justifier la présence d'un effectif de personnel suffisant.

Il est décidé à l'unanimité que le procès-verbal de la séance serait porté à l'attention de la prochaine session du Conseil d'administration.

c) Rapport du Représentant du C.C.I.R. au Comité spécial de l'A.G.I. (C.S.A.G.I.)

Le Directeur du C.C.I.R. se réfère au rapport préparé par son prédécesseur, le Dr Balthazar van der Pol, et présenté en Annexe I. Il propose qu'une lettre soit adressée au Dr van der Pol, accusant réception de ce rapport et exprimant les remerciements de l'Assemblée, ainsi que le témoignage de profond respect de ses participants.

Cette proposition est acceptée, la lettre devant également contenir les souhaits de la IXe Assemblée plénière et l'expression de la sympathie de tous les délégués.

d) Participation du Directeur, du Vice-Directeur ou du Conseiller du C.C.I.R. à des réunions tenues hors de Genève (paragraphe 2 d) du Document No 15)).

Le délégué de l'Italie estime qu'il serait très profitable à chacun de publier dans le Journal des comptes rendus de telles missions, non seulement celles du Directeur et du Vice-Directeur, mais aussi d'autres fonctionnaires du C.C.I.R.

Le Directeur du C.C.I.R. considère également que ces comptes rendus pourraient être intéressants, mais que cet intérêt a considérablement diminué en ce qui concerne les missions énumérées dans le document N° 15, en raison de leur ancienneté.

Le délégué de l'Italie n'insiste pas.

Néanmoins, le Directeur du C.C.I.R. suggère que ces comptes rendus soient publiés, à l'avenir, dans le Journal, lorsque cela est opportun, et cette proposition est approuvée.

Le délégué de l'U.R.S.S. est d'avis que les activités du C.C.I.R. depuis la dernière Assemblée plénière ont porté leurs fruits grâce aux travaux accomplis par le Directeur du C.C.I.R. et par le Secrétariat. Leurs efforts ont contribué également au succès final de la IXe Assemblée plénière. Le rapport du Directeur a bien mis en évidence la somme de travail accompli durant cette période et la délégation de l'U.R.S.S. propose, en conséquence, que le document N° 15 soit accepté, et que des remerciements soient adressés au Directeur du C.C.I.R. pour son rapport et pour le travail accompli avec succès.

Le document N° 15 est approuvé à l'unanimité, dans son ensemble, à l'exception des rubriques financières qui devront être examinées à la 11ème séance plénière.

La séance est levée à 17h.40.

Le Rapporteur :

V. Bouladon

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Directeur :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

ONZIEME SEANCE PLENIERE

Mercredi 29 avril 1959, à 9h.30

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Prolongation du mandat du Vice-Directeur du C.C.I.R.
2. Procès-verbaux des VIe, VIIe et VIIIe séances plénières (Doc. N^{os} 731, 732 et 739)
3. Textes présentés par la Commission de Rédaction :
 - a) émanant de la Commission d'études N^o VI : Doc. N^{os} 706, 708, 709 et 720;
 - b) émanant de la Commission d'études N^o XI : Doc. N^o 719.
4. Validité des Avis figurant dans le Volume I de Varsovie
5. Nomination des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études (Doc. N^o 733)
6. Procédure à suivre concernant les Rapports non publiés (Doc. N^o 734)
7. Rapport de la Commission des Finances (Doc. N^o 735) :
 - a) accord avec l'Administration des Etats-Unis;
 - b) reconnaissance de l'Assemblée pour la collaboration offerte par l'Administration des Etats-Unis;
 - c) approbation des comptes définitifs;
 - d) reconnaissance de l'Assemblée pour l'hospitalité du Gouvernement de l'U.R.S.S. et de la Principauté de Monaco;
 - e) versement ex gratia au personnel.

Sont présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne,

Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des Territoires représentés par l'Office français d'Outre-mer des Postes et des Télécommunications, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., K.D.D., N.T.T., S.A.B.C., Cable & Wireless Ltd.

Organisations internationales :

C.I.R.M., O.I.R.T., U.R.S.I.

Institution spécialisée des Nations Unies :

O.M.M.

Organismes permanents de l'U.I.T. :

I.F.R.B., C.C.I.T.T.

1. Prolongation du mandat du Vice-Directeur du C.C.I.R.

Le Président suggère, en ouvrant la séance, qu'il serait bon que l'Assemblée plénière prît acte de l'avis officiellement adressé au Vice-Directeur du C.C.I.R., M. Leslie W. Hayes, du Voeu adopté par l'Assemblée lors de sa précédente séance au sujet de la prolongation du mandat du Vice-Directeur du C.C.I.R. S'il présente cette suggestion, ce n'est pas seulement en hommage aux longues années de service honorable de M. Hayes au C.C.I.R., mais aussi en témoignage de la haute estime personnelle en laquelle le tiennent les Membres du Comité. (Applaudissements)

M. Hayes, Vice-Directeur du C.C.I.R., répond en ces termes :

"Monsieur le Président, je vous remercie vivement de vos aimables paroles. Je dois reconnaître que je suis un peu embarrassé. En vérité, je me demande à qui doivent s'adresser vos félicitations : à moi parce qu'il va me falloir supporter le C.C.I.R. une année de plus, ou au C.C.I.R. parce qu'il va lui falloir me supporter une année de plus.

"Je tiens à vous assurer que je ferai de mon mieux pour être utile au Comité et pour seconder son Directeur, le Dr Metzler, dans toute la mesure de mes possibilités, pour une direction efficace des travaux du Secrétariat.

"Si vous appréciez tant soit peu mes services, comme le faisait parfois le Dr van der Pol, j'espère que je pourrai continuer à être, pour reprendre ses propres termes, "un collègue précieux, notamment dans les questions linguistiques anglaises." (Document N° 1007-F de Varsovie).

2. Procès-verbaux des VIe, VIIe et VIIIe séances plénières (Documents N^{os} 731, 732 et 739)

a) Procès-verbal de la VIe séance plénière (Document N^o 731)

Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une correction au texte anglais seulement, du remplacement du "point 3" par "considérant" au quatrième paragraphe de la page 4 et de la correction d'une erreur de dactylographie.

b) Procès-verbal de la VIIe séance plénière (Document N^o 732)

Approuvé à l'unanimité sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel.

c) Procès-verbal de la VIIIe séance plénière (Document N^o 739)

Approuvé à l'unanimité sous réserve de quelques légères corrections d'ordre rédactionnel.

3. Textes présentés par la Commission de Rédaction :

a) émanant de la Commission d'études N^o VI (Documents N^{os} 706, 708, 709 et 720)

Document N^o 706 : Approuvé à l'unanimité.

Document N^o 708 : Approuvé à l'unanimité.

Document N^o 709 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une légère modification de rédaction.

Document N^o 720 : Approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'addition, dans le texte français seulement, du membre de phrase suivant, au début du paragraphe 6 :

"6. Toutes ces considérations conduisent à penser que l'énergie doit franchir, sans subir de réflexions intermédiaires sur le sol, de longues distances..."

b) émanant de la Commission d'études N^o XI (Document N^o 719)

Document N^o 719 : Approuvé sous réserve de l'addition de la discussion ci-après :

M. Esping (Suède), Rapporteur principal de la Commission d'études N^o XI, présente le document et déclare qu'il remettra au Secrétariat de légères modifications de rédaction. Il indique toutefois, d'ores et déjà

qu'il y a lieu d'ajouter les mots suivants à la fin du paragraphe 5.13.2, page 10 : "... si l'on adopte une séparation de 5,5 Mc/s entre la porteuse image et la porteuse son". Il convient également d'ajouter un astérisque après "...6,5 Mc/s", à la dixième ligne de la page 14, avec le renvoi suivant au bas de la page : .."*). On a également discuté de la possibilité d'utiliser complètement une largeur de bande de 8 Mc/s, mais en conservant une séparation de 5,5 Mc/s entre la porteuse image et la porteuse son".

En réponse à une demande de précision du délégué de la Tchécoslovaquie, M. Esping indique que cette question sera examinée lors de la prochaine réunion de la Sous-commission compétente.

Le délégué des Etats-Unis propose que l'on ajoute les mots "en Europe" au titre du document; toutefois, comme on lui objecte que les activités du C.C.I.R. sont de caractère international, il retire sa proposition. Il demande, toutefois, qu'il soit fait état dans le procès-verbal de son opinion, d'après laquelle ce document n'a pas une portée universelle, car il ne s'applique ni à l'hémisphère occidental, ni aux pays qui ont pris des décisions différentes.

Le délégué de la R.P. Roumaine fait la déclaration suivante :

"L'Administration de la R.P. Roumaine est très intéressée par la possibilité d'une unification des normes pour la télévision dans les bandes IV et V, car une telle unification est de nature à faciliter considérablement la répartition des fréquences ainsi que l'échange international des programmes de télévision.

L'Administration de la R.P. Roumaine fait savoir que le système de télévision monochrome qui sera utilisé dans la R.P. Roumaine, dans les bandes IV et V, aura les caractéristiques suivantes :

- définition : 625 lignes;
- largeur des canaux : 8 Mc/s;
- la porteuse image sera placée à 1,25 Mc/s au-dessus de la limite inférieure du canal, et la porteuse son non modulée à 0,25 Mc/s au-dessous de la limite supérieure. On aura, ainsi, un espacement de 6,5 Mc/s entre ces deux porteuses.

Les valeurs ci-dessus sont conformes à la norme O.I.R.T. employée actuellement pour les bandes I et III".

4. Validité des Avis figurant dans le Volume I de Varsovie

A la suite des explications données par le Secrétaire de la Conférence, il est décidé de supprimer les Avis ci-après dont les textes figurent dans le Volume I de Varsovie : Avis N^{os} 174 (C.E. N^o VI), 187 (C.E. N^o IX), 208 (C.E. N^o X), 213 (C.E. N^o XI) et 32 (relatif à l'interprétation simultanée).

5. Nomination des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études (Document N^o 733)

La liste est approuvée par acclamation.

Le Président remercie les délégués de leurs applaudissements, de la part du Directeur, de ses collaborateurs et des nombreux délégués qui ont préparé ce document non comme une proposition, mais comme un instrument de travail commode permettant de résoudre un problème extrêmement complexe.

Le délégué de l'Italie transmet les remerciements de l'Administration italienne au Directeur, à ses collaborateurs, ainsi qu'aux délégués à l'Assemblée, pour l'honneur qui a été fait à l'Italie. Les représentants italiens intéressés feront certainement de leur mieux pour faire progresser les travaux du C.C.I.R.

6. Procédure à suivre concernant les Rapports non publiés (Document N° 734)

Le Directeur du C.C.I.R. présente le Document N° 734; il rappelle que l'Assemblée plénière a traversé une période très critique et que le Président a dû convoquer une réunion spéciale des Chefs de délégation et des Rapporteurs principaux, à la suite de laquelle a été élaboré le document considéré. Les documents qui, en raison du manque de temps, ne pourront pas être examinés en séance plénière, seront envoyés aux administrations qui communiqueront leurs commentaires par correspondance. Le Secrétariat mettra alors la dernière main au texte de ces documents. Il faudrait peut-être prévoir trois mois pour que les commentaires des administrations parviennent au Secrétariat, car ces documents doivent encore être publiés et certains d'entre eux sont destinés à être présentés à la Conférence administrative des radiocommunications.

Le Dr Metzler reconnaît que cette façon de procéder va à l'encontre des dispositions normales et invite l'Assemblée à en tirer les conclusions. Dans toute la mesure du possible, il faudra s'efforcer de se conformer aux méthodes de travail qui ont été adoptées au cours de la séance précédente. Des difficultés de cette nature ne se présenteront plus à l'avenir.

M. Henry (France), Président de la Commission de Rédaction, indique que les documents qui n'ont pas été publiés sur feuilles roses et qui, de ce fait, ne seront pas examinés par l'Assemblée plénière, représentent 34% du nombre total de pages des documents de l'Assemblée.

Sur la proposition du délégué des Etats-Unis d'Amérique, il est décidé de fixer au vendredi 31 juillet 1959 la date limite pour la réception des réponses des administrations, ce qui permettra de prendre, à partir du 3 août, les mesures définitives pour la publication.

Sur proposition du délégué du Canada, il est décidé de remplacer, dans le titre du document, les mots "mais dont le texte ... de Los Angeles" par "mais non examinés par l'Assemblée plénière".

Le délégué de l'Italie se référant aux déclarations du Directeur à propos de la nouvelle organisation du C.C.I.R., estime que le document N° 703 de la Commission d'Organisation est parfaitement clair. Il ne saurait être question de se conformer aux nouvelles méthodes "dans toute la mesure du possible". Tout le monde, à commencer par le Directeur du C.C.I.R., doit s'y conformer purement et simplement.

Le Directeur du C.C.I.R. assure le délégué de l'Italie qu'il fera de son mieux pour se conformer aux nouvelles méthodes "dans toute la mesure du possible". Il ne s'agit pas de critiquer les méthodes adoptées à Varsovie, mais ce dont on a besoin, ce sont des résultats et non des textes. L'orateur en a appelé simplement à l'Assemblée pour qu'elle fasse montre d'une plus grande compréhension.

Le délégué de l'U.R.S.S. fait la déclaration suivante :

"Un certain nombre de documents du C.C.I.R. n'ont pas été examinés par les Commissions d'études. En conséquence, la délégation de l'U.R.S.S. estime qu'elle doit faire connaître son opinion sur certains de ces documents.

La délégation soviétique maintient ses réserves au sujet des Avis N^{os} 161, 164 et 19 (Varsovie) et du Voeu N^o 19.

De même, elle réserve son opinion quant au Rapport N^o 91 (Document N^o 330 de Los Angeles).

J'aimerais que la déclaration ci-dessus soit inscrite au procès-verbal et qu'elle figure dans le texte définitif des documents".

Le délégué de la R.S.S. de Biélorussie fait la déclaration suivante:

"Au cours de la VI^e séance plénière, le 24 avril 1959, la délégation de la R.S.S. de Biélorussie a exprimé des réserves au sujet du document N^o 549 de Los Angeles.

De même, la délégation de Biélorussie réserve son opinion sur les documents N^{os} 519 et 577 de Los Angeles et nous aimerions que ces réserves figurent dans les documents de la IX^e Assemblée plénière.

Par ailleurs, nous maintenons nos réserves sur les Avis N^{os} 19, 161 et 164 (Varsovie), sur le Voeu N^o 19 (Varsovie) ainsi que sur le Rapport N^o 91 (Varsovie) ou le document N^o 578 (Los Angeles) si ce dernier document venait à remplacer le Rapport."

Le délégué de la R.S.S. de l'Ukraine appuie les réserves faites à propos des documents précités.

Avec ces commentaires et réserves, le document N^o 734 est approuvé.

7. Rapport de la Commission des Finances (Document N^o 735)

Le Dr Sarwate (Inde), Président de la Commission des Finances, présente le rapport et indique les points de ce rapport qui appellent une décision de la part de l'Assemblée plénière. Ces points sont examinés dans l'ordre suivant :

a) Accord avec l'Administration des Etats-Unis

Le paragraphe 3.1 du rapport est approuvé à l'unanimité.

- b) Reconnaissance de l'Assemblée pour la collaboration offerte par l'Administration des Etats-Unis

Le paragraphe 3.3 du rapport est approuvé par acclamation.

- c) Approbation des comptes définitifs

Le paragraphe 4.4 du rapport est approuvé à l'unanimité.

- d) Reconnaissance de l'Assemblée pour l'hospitalité du Gouvernement de l'U.R.S.S. et de la Principauté de Monaco

Sur proposition du délégué de l'Italie, il est décidé par acclamation d'ajouter au paragraphe 6.2 du rapport une phrase exprimant les sincères remerciements de l'Assemblée aux Administrations de l'U.R.S.S. et de la Principauté de Monaco pour la généreuse hospitalité qu'elles ont offerte respectivement à la Commission d'études N° XI et à la C.M.T.T.

- e) Versement ex gratia au personnel (paragraphe 4.3 et Document N° 738)

Le paragraphe 4.3 et le document N° 738 sont approuvés à l'unanimité.

L'ensemble du rapport de la Commission des Finances (Document N° 735) est approuvé à l'unanimité.

Le Président transmet les remerciements chaleureux de l'Assemblée au Dr Sarwate et aux Membres de sa Commission pour la façon remarquable dont ils se sont acquittés d'une tâche très complexe.

(Applaudissements)

La séance est levée à 11h.05.

Le Rapporteur :

H. Heaton

Le Secrétaire :

R.V. Lindsey

Le Président :

A. Lebel

PROCES-VERBAL

DE LA

DOUZIEME ET DERNIERE SEANCE PLENIERE

Mercredi 29 avril 1959, à 15 h.

Président : Dr A. Lebel

Sujets traités :

1. Lieu et date de la Xe Assemblée plénière du C.C.I.R.
2. Approbation des procès-verbaux après la clôture de la session.
3. Discours de clôture.

Sont présents :

Les Administrations des pays Membres de l'Union :

Australie, Autriche, Belgique, R.S.S. de Biélorussie, R.P. de Bulgarie (représentée par la Tchécoslovaquie), Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, R.P. de Pologne, R.F. d'Allemagne, R.F.P. de Yougoslavie, R.S.S. de l'Ukraine, R.P. Roumaine, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des Postes et Télécommunications d'Outre-mer, Turquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S., Vénézuéla.

Exploitations privées reconnues :

A.T.T., B.B.C., Cable & Wireless Ltd., K.D.D., N.T.T., R.A.I., S.A.B.C.

Organisations internationales :

I.C.S., O.I.R.T., U.R.S.I.

Institution spécialisée des Nations Unies :

O.M.M.

Organisme permanent de l'U.I.T. :

I.F.R.B.

Le Président ouvre la séance en annonçant que M. van der Toorn, Directeur général des P.T.T. des Pays-Bas, que la plupart des délégués connaissent bien et qui présidait précédemment la Commission d'études N° XIII, a

été nommé Membre de l'Ordre d'Orange-Nassau. Le Président présume que l'Assemblée tiendra à ce que le Directeur du C.C.I.R. adresse à M. van der Toorn les félicitations de l'Assemblée pour cette distinction. (Vifs applaudissements).

1. Lieu et date de la Xe Assemblée plénière

Le Dr Sarwate (Inde) désire ajouter quelques mots à la lettre qui fait l'objet du document N° 185 et a été adressée à toutes les administrations, par laquelle le Gouvernement de l'Inde invite le C.C.I.R. à tenir sa Xe Assemblée plénière à la Nouvelle-Delhi. Il serait très heureux que cette invitation pût être acceptée car l'Inde aurait ainsi l'occasion de montrer ce qu'elle a accompli au cours de ces dernières années. Du point de vue purement technologique, sans doute trouvera-t-on que l'Inde n'occupe pas le premier rang. Mais les progrès ne sont pas tout ce qui compte, c'est le besoin fondamental de compréhension humaine et ceci, un échange d'idées international permet d'y atteindre.

Si cette invitation est acceptée, ce sera la première grande conférence de l'U.I.T. qui se tiendrait dans cette partie du monde et son Gouvernement fera tout son possible pour qu'elle soit couronnée du même succès que les conférences tenues dans les autres parties du monde.

Selon les dispositions prévues pour les Assemblées plénières du C.C.I.R., cette conférence devrait se tenir en octobre 1962. Toutefois, à cette époque de l'année, il fait très chaud à la Nouvelle-Delhi, aussi le Dr Sarwate propose-t-il plutôt de réunir l'Assemblée en novembre 1962 ou janvier 1963.

Le Président : "Je suis persuadé que vous tiendrez tous à ce que le procès-verbal dise combien nous apprécions cette très aimable invitation et en remercions sincèrement le Dr Sarwate et le Gouvernement de l'Inde; vous tiendrez également très certainement à ce qu'il soit indiqué au procès-verbal que cette invitation a été acceptée par acclamation."

(L'invitation est acceptée par acclamation).

M. Henry (France) déclare que son administration avait eu l'intention d'inviter la prochaine Assemblée plénière à se réunir à Paris. Toutefois, après des conversations avec le Dr Sarwate, il a été décidé qu'il ne devait pas y avoir de conflit entre deux membres du C.C.I.R. et l'Administration française a donc accepté de retirer son invitation. Puisque le C.C.I.R. a entrepris un voyage qui, de Varsovie, le conduit via Los Angeles à la Nouvelle-Delhi, M. Henry espère que les véhicules de l'espace de la Commission d'études N° IV atterriront un jour à Paris.

(Applaudissements chaleureux).

Le Dr Sarwate, au nom du Gouvernement de l'Inde, remercie l'Assemblée d'avoir accepté son invitation. Il adresse également ses remerciements aux délégués pour leurs marques d'appréciation et leurs applaudissements. Il espère qu'un aussi grand nombre de délégués que possible saisiront cette occasion pour se faire accompagner par leur famille à la Nouvelle-Delhi.

2. Approbation des procès-verbaux après la clôture de la session

Le Président rappelle qu'il a toujours été d'usage de confier au Président l'approbation des procès-verbaux que l'Assemblée plénière n'avait pu examiner. Cette procédure est approuvée.

3. Le Dr Lebel, Président de la IXe Assemblée plénière, prononce l'allocution suivante :

"Mesdames et Messieurs,

"Nous avons, maintenant, terminé les travaux de la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R. Au cours des dernières semaines, vous avez étudié un grand nombre de problèmes d'une importance capitale dans le domaine des télécommunications et vous avez formulé les résultats de votre labeur assidu dans des Avis, des Rapports et autres documents que l'on sera heureux de recevoir et d'étudier dans le monde entier. Il y a lieu de vous adresser des remerciements sincères et chaleureux pour le volume, l'étendue et l'importance de vos travaux à l'occasion de cette Assemblée plénière.

"Dans le peu de temps dont nous disposons, il serait impossible de montrer la grande valeur de votre contribution en indiquant de quelle manière vos Avis et Recommandations seront utiles à tous ceux qui s'en inspireront ou les appliqueront : particuliers, industries, exploitants de services de radio-communications, administrations, conférences et organisations internationales.

"Il est certain, toutefois, que la tâche extrêmement difficile de la Conférence des radiocommunications qui s'ouvrira en août prochain, à Genève, sera considérablement allégée par les renseignements que vous aurez apportés. Peut-être la tâche la plus importante et la plus ardue de cette conférence sera-t-elle de reviser le tableau de répartition des bandes de fréquences.

"Les membres de la présente Assemblée savent fort bien que le spectre des fréquences radioélectriques est devenu si encombré que, dans beaucoup de pays, il est déjà impossible de satisfaire aux demandes de fréquences d'un pourcentage important des futurs utilisateurs de la radio.

"Depuis l'époque des appareils relativement simples qui étaient surtout utilisés pour appeler à l'aide et échanger de brèves communications, la radio a évolué au point qu'il n'est plus guère d'activité humaine qui n'ait à l'utiliser, ou ne pourrait l'utiliser avec un grand profit.

"La radio permet, non seulement de transmettre des messages ou d'offrir un divertissement visuel ou auditif, mais encore elle permet d'établir les trajectoires de vol, ou la route suivie par des navires, avec une extrême précision, à plusieurs centaines de kilomètres du point de destination; elle détermine les distances précises d'un point donné à tout autre point; elle permet d'obtenir des données grâce auxquelles la situation météorologique peut être établie à des fins déterminées; grâce à la radio, nous pouvons être assis dans un atelier et observer, dès qu'elles se produisent, même les défaillances les plus minimes des fuselages ou des moteurs d'avion au cours d'essais en vol; nous déterminons la position relative, la composition et les dimensions

de corps célestes, à des distances fantastiques de la terre, etc. Cette liste est forcément incomplète et, pendant que je parle, on est en train de concevoir de nouvelles applications de la radio.

"Et pourtant, le spectre radioélectrique reste toujours le même; c'est l'élément le plus rare dont nous disposons. Nous pouvons trouver davantage de fer, d'étain, de cuivre, d'or ou de diamants, mais personne ne peut fabriquer un seul kilocycle de plus. Les Membres de l'U.I.T. doivent donc assumer deux responsabilités : en premier lieu, s'efforcer consciencieusement d'aménager le spectre radioélectrique de manière à permettre l'exploitation de nouveaux services et, j'entends par là, les nouveaux services nécessaires aux régions du monde où les moyens de communication sont insuffisants pour faire face aux besoins, tant sur le plan national, que sur le plan international. En second lieu, ils doivent poursuivre l'amélioration des services déjà existants du point de vue de leur efficacité et de leur utilité.

"Je me suis quelque peu étendu pour définir ce qui, à première vue, pourrait être considéré comme une tâche générale de l'U.I.T. plutôt qu'une responsabilité particulière du C.C.I.R. Mais la contribution que le C.C.I.R. doit apporter à la solution de ce problème représente une grande part de son propre mandat.

"Il est exact que l'encombrement du spectre peut être quelque peu atténué par une administration ou un contrôle international efficace des fréquences radioélectriques, ou bien par un recours à d'autres techniques que la radio, permettant néanmoins d'exploiter les services avec une efficacité comparable, ou encore, en appliquant pour l'utilisation des circuits, des règlements plus rigoureux et des méthodes plus rapides pour la préparation des communications. Et il est encore bien d'autres moyens.

"Mais ces moyens bien qu'extrêmement utiles, ont des limitations bien définies et je suis convaincu qu'à la longue, la meilleure solution que l'on pourra apporter au problème très grave de l'encombrement du spectre sera d'ordre technique et scientifique et résidera dans le perfectionnement des équipements de toutes sortes, la découverte de nouvelles techniques, de nouveaux systèmes, une compréhension meilleure des milieux de propagation au-dessous et au-dessus de l'atmosphère terrestre, de nouvelles méthodes de les utiliser ainsi que des effets qu'ont, sur ces milieux, les phénomènes extérieurs naturels ou d'origine humaine. C'est là une grande partie de la tâche du C.C.I.R. et cette tâche, le C.C.I.R. l'a toujours accomplie avec un grand succès.

"Cette IXe Assemblée plénière du C.C.I.R. a fait grandement progresser la réalisation du programme dont je viens de rappeler ici les grandes lignes et je suis persuadé qu'elle comptera, de ce fait, parmi les Assemblées qui, dans l'histoire du Comité, auront été les plus brillantes et seront allées le plus de l'avant. Je le répète une fois de plus, vous avez, Mesdames et Messieurs, sincèrement mérité, à ce titre, des félicitations sans réserve.

"Il me reste, maintenant, à remplir l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont contribué à l'accomplissement de notre tâche et je dois citer en premier lieu ceux qui, dans l'ombre, sans avoir la satisfaction d'être vus du public, ont diligemment travaillé pour nous assurer les services

indispensables à la bonne marche de nos travaux. Je veux naturellement parler du Secrétariat. J'aimerais citer ici, en particulier, les traducteurs et les interprètes et, tout spécialement, le Secrétaire de la Conférence. Je suis certain que vous tiendrez à vous associer à moi pour leur exprimer nos sincères remerciements. (Applaudissements)

"Je suis également certain que vous conviendrez avec moi qu'il y a lieu d'adresser des remerciements tout particuliers aux Rapporteurs principaux, Vice-Rapporteurs principaux et Rapporteurs des Commissions d'études, Sous-commissions, Comités spéciaux et Sous-comités, ces délégués ayant accepté d'assumer une part des travaux de l'Assemblée bien supérieure à la normale. A ces personnes, il semble quelque peu dérisoire de se borner à dire merci, mais nous le faisons en toute sincérité. (Applaudissements)

"J'aimerais étendre mes remerciements et les vôtres à M. van der Mark, Conseiller, M. Hayes, Vice-Directeur et au Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., pour leurs avis et leur concours si précieux durant cette Assemblée. Le Dr Metzler, en particulier, a, au cours de la présente Assemblée, ajouté une page de plus à un passé déjà remarquable. Sans ses conseils, il eût été difficile à votre Président de s'acquitter convenablement de sa mission. (Applaudissements)

"Finalement, je dois vous exprimer, à vous, Membres de cette Assemblée, ma gratitude la plus sincère et la plus profonde pour la haute distinction dont vous m'avez honoré en m'accordant le privilège de présider vos débats et de partager le mérite qui vous revient pour les résultats réellement remarquables auxquels vous êtes parvenus.

"Les Etats-Unis ont été honorés, heureux et fiers de vous recevoir pendant ces quelques semaines.

"Je souhaite que votre séjour ici se termine de la façon la plus agréable et que votre voyage de retour, dans vos pays respectifs, se déroule dans les meilleures conditions. Puissiez-vous vous souvenir des Etats-Unis avec plaisir et, je l'espère, avec amitié. Puissions-nous nous revoir souvent! Merci, Mesdames et Messieurs." (Applaudissements prolongés)

Le Dr Sarwate (Inde):

"Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

"Nous nous sommes rencontrés, il y a quatre semaines, à la séance d'ouverture de la présente Assemblée où nous avons entendu d'éminentes personnalités telles que le Deputy Assistant Secretary of State for Economic Affairs et le Maire de la ville de Los Angeles prendre la parole. Nous étions animés d'un assez vif intérêt et de confiance à l'égard de la tâche qui nous attendait. Les jours se sont succédé, le rythme croissant de notre travail étant ponctué, de temps à autre, durant le week-end, par une excursion qui formait un si agréable contraste.

"Nous avons visité l'Université de Californie et entendu de nombreuses personnalités parler de sujets d'un intérêt technique où les progrès étendus réalisés par les Etats-Unis étaient mis au bénéfice des délégués.

"Nous avons visité Disneyland où, en compagnie de la jeune génération, nous nous sommes retrouvés jeunes de nouveau; nombre d'entre nous ont pris des photographies qui leur permettront de se souvenir de cette excursion et prouveront que nous nous sommes conduits, ce jour-là, exactement comme on peut penser qu'il est d'usage à Disneyland.

"Nous avons été ensuite invités dans la magnifique île de Santa Catalina où nous avons été reçus avec tant d'honneur qu'on nous a remis, en hommage, les clés de la ville d'Avalon et nous avons pu jouir pleinement des privilèges que ceci comportait. Nous avons entendu des chants ravissants, nous avons vu des danses merveilleuses, il nous a été possible de connaître de très près cette population au coeur ouvert qui n'a épargné aucun effort pour notre plaisir et notre confort. Personnellement, j'estime que cette excursion a marqué le sommet de cette Assemblée plénière.

"Je ne parlerai pas des travaux importants accomplis par l'Assemblée puisque vous avez entendu l'allocution de notre Président à ce sujet, mais je rappellerai les paroles qu'a prononcées, en avril 1957, le Dr Metzler, lorsqu'il a proposé au Conseil d'administration de tenir la présente Assemblée plénière juste avant la Conférence des radiocommunications.

"Il était persuadé, à cette époque, de la grande importance et de l'intérêt de la présente Assemblée, et les faits ont prouvé qu'il avait entièrement raison. La preuve en est dans le volume important de la documentation publiée ces derniers jours : les documents roses qui montrent l'identité de nos vues, des Avis et des Rapports techniques.

"Mais il est encore d'autres choses dont on se souviendra. Nous nous souviendrons avec plaisir des efforts faits par la population comme par les fonctionnaires de votre Gouvernement, pour rendre notre séjour ici des plus agréables. Nous nous sommes sentis très à l'aise, le coeur et l'esprit allégés, et cela montre peut-être combien on se sent chez soi en un lieu étranger si l'on sent que les autres vous acceptent. J'ai pénétré l'intimité de la ville de Los Angeles. Ce n'est pas un lieu étranger, car ce n'est la propriété de personne en particulier - chacun est ici un étranger - aussi tout le monde est comme chez soi. Il est admis que vous venez d'ailleurs et si vous voulez réellement vous attacher la population de Los Angeles, il vous faut introduire le mot "smog" dans votre conversation. (Rires). Durant mes loisirs, j'ai découvert beaucoup de choses ici et, entre autres, que "honey" n'est pas simplement du miel, mais peut être aussi un membre de l'espèce humaine avec tous les attributs d'une abeille, dard compris! (Rires)

"Si vous vous êtes sentis si bien ici et tellement comme chez vous, c'est la preuve de l'excellence de l'organisation de la présente Assemblée. Aussi, aimerais-je maintenant saisir cette occasion pour exprimer au Gouvernement des Etats-Unis le plaisir et la gratitude que nous avons éprouvés d'avoir été invités à effectuer nos travaux ici, et d'y avoir trouvé toutes les facilités pour permettre des résultats aussi fructueux que ceux des assemblées plénières auxquelles j'ai pu assister. Nous remercions vivement le Gouvernement des Etats-Unis et le félicitons du grand succès de la présente Assemblée. (Vifs applaudissements)

"A vous, Monsieur le Président, vont également nos plus vifs remerciements. Nous vous avons observé chaque jour, présidant aux travaux journaliers de cette Assemblée avec la compétence qui est la vôtre. Nous avons pu

voir votre sympathie, votre inlassable courtoisie, la clarté et la lucidité avec lesquelles vous saisiessiez la situation comme la maîtrise avec laquelle vous régliez nombre de problèmes épineux. L'Assemblée tient à vous adresser ses remerciements et à vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour le grand succès de cette Conférence, dû à vos efforts et à votre clarté d'esprit,

"Nos remerciements vont maintenant au Secrétariat du C.C.I.R. comme aux membres du personnel recruté localement qui, tous, ont travaillé infatigablement pendant de longues heures, aux interprètes, aux traducteurs, aux dactylographes, au personnel des services de distribution des documents de ronéographie et des finances. Nous aimerions également remercier l'Income Tax Department qui nous a aidés à remplir les formules nécessaires pour partir d'un coeur léger; je ne voudrais pas oublier non plus ceux qui, lors des excursions, nous transmettaient les indications utiles.

"Merci également pour les dispositions si parfaites qui ont été prises pour nous distraire. Je ne puis, faute de temps, énumérer ici toutes les organisations auxquelles nous devons des remerciements pour avoir contribué à rendre nos heures de loisir agréables et fait le succès de cette Assemblée.

"Merci également à la ville et au Maire de Los Angeles, ainsi qu'au personnel de l'Hôtel Biltmore.

"Je ne voudrais pas conclure sans parler de l'excellent programme prévu pour les dames nous accompagnant, programme qui dépassait tous les espoirs et leur a permis de laisser leurs maris travailler en paix. (Rires). Permettez-moi de vous remercier en leur nom comme au nôtre.

"Nous nous souviendrons très agréablement de cette Assemblée." (Applaudissements prolongés)

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., répond en ces termes :

"Il me serait difficile d'ajouter quelque chose aux paroles que vient de prononcer le Dr Sarwate, aussi me bornerai-je à quelques faits.

"La IXe Assemblée plénière du C.C.I.R. a terminé ses travaux et je crois que nous sommes tous contents.

"Je voudrais, pour ma part, m'associer aux expressions de vive gratitude adressées à nos hôtes par le délégué de l'Inde.

"Certes, il a fallu de gros efforts de la part de chacun d'entre nous pour aboutir à un résultat aussi satisfaisant que celui que nous avons obtenu et j'aimerais remercier tous les délégués qui y ont contribué sous la direction de notre remarquable président, le Dr Lebel.

"J'ai été particulièrement sensible aux paroles adressées au Secrétariat. Une bonne partie du personnel administratif venu de Genève a été soumis à une rude épreuve dont il est brillamment sorti. En fait, si l'on compare avec les chiffres de l'Assemblée plénière de Varsovie, le Secrétariat de l'Assemblée plénière de Los Angeles a dû préparer une quantité de documents

supérieure d'environ 10% en un temps moindre de 20%, ce qui représente un accroissement du volume de travail d'environ 40%. Mais ne nous appesantissons pas trop longtemps sur des chiffres. La nouvelle méthode de travail adoptée comblera toutes les lacunes.

"Je dois remercier mes collègues immédiats pour le concours efficace qu'ils m'ont apporté dans l'accomplissement de mes tâches. Je dois ajouter que mon très estimé conseiller technique, M. van der Mark, ne participera probablement pas à la prochaine Assemblée plénière, pour des raisons de limite d'âge. Il nous manquera beaucoup.

"Enfin, je puis dire que nous regretterons tous de devoir quitter cette belle région qu'est la Californie et cette grande cité de Los Angeles qui occupera dorénavant une place importante dans l'histoire du C.C.I.R., en raison du rôle qu'elle a joué dans nos travaux. Le Dr Sarwate a déjà parlé de l'esprit amical manifesté par la population de Los Angeles et par son maire, M. Poulson.

"Je conclurai en disant que je pense traduire le sentiment général en souhaitant que l'esprit de collaboration internationale qui s'est manifesté ici continue à régner au C.C.I.R." (Applaudissements prolongés).

M. Kozłowski (R.P. de Pologne) :

"Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde satisfaction des résultats obtenus à Los Angeles et remercier le Dr Lebel qui a présidé à nos travaux de si excellente façon et avec une telle compétence.

"La Délégation polonaise s'associe aux paroles prononcées par le Président de l'Assemblée et aimerait attirer l'attention de celle-ci sur le fait que la IXe Assemblée plénière a approuvé un grand nombre d'Avis comme d'autres textes, qui joueront un rôle important dans le domaine des télécommunications, de la radiodiffusion et de la télévision, à la condition que ces Avis soient respectés par tous les pays du monde. Ce n'est qu'à ces conditions que le C.C.I.R. peut atteindre ses objectifs. Malheureusement, la Délégation polonaise le déplore, certaines Administrations n'étaient pas présentes à cette Assemblée, et notamment l'Administration de la République Populaire de Chine qui représente la grande nation chinoise. Ceci restreint l'efficacité de nos décisions et nous sommes certains qu'une solution juste et équitable de ce problème contribuera à étendre le domaine d'action du C.C.I.R."

M. Tchistiakov (U.R.S.S.) :

"Nous sommes ici depuis pas mal de temps et maintenant nous nous préparons à regagner nos pays et nos foyers. J'aimerais exprimer les remerciements de la Délégation soviétique. Ce mois de travail a été des plus fructueux et parfaitement amical. Les décisions prises par la IXe Assemblée plénière contribueront, sans aucun doute, au progrès et au perfectionnement

de tous les moyens de communication. Cette Conférence a été d'une très grande importance et je crois pouvoir dire que ce fut une conférence où la collaboration a été grande entre les différents pays et où a régné un esprit de compréhension amicale. L'appui et le concours que nous avons trouvés dès le début de nos travaux ont permis les bons résultats qui ont été obtenus. Nous espérons que cette collaboration et ces relations amicales continueront à se développer et à se renforcer encore dans l'avenir, dans l'intérêt de la paix du monde entier.

"Nous aimerions exprimer nos remerciements aux représentants du Gouvernement des Etats-Unis et aux fonctionnaires de la ville de Los Angeles pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'assurer le succès des travaux de cette Assemblée, ainsi que pour l'occasion qui a été donnée aux délégués de connaître les réalisations techniques américaines et le pays lui-même.

"Nous aimerions également exprimer notre gratitude au Dr Lebel, Président de notre Assemblée, qui en a si magnifiquement dirigé les débats. Nous tenons aussi à remercier le personnel du Secrétariat du C.C.I.R., les interprètes, les traducteurs, le service des finances, le personnel du service de sténographie, du service de distribution des documents, etc., comme tous ceux, trop nombreux pour les citer, sans lesquels cette conférence n'aurait pas réussi aussi brillamment.

"En conclusion, nous aimerions souhaiter tout le succès possible au peuple américain qui nous a témoigné tant de bienveillance." (Applaudissements prolongés)

Le Président :

"Merci. Je suis certain que les différents services auxquels vous avez adressé vos remerciements vous sauront gré de vos marques d'appréciation et je transmettrai aux fonctionnaires responsables du Gouvernement des Etats-Unis le message que vous leur avez adressé. Je vous remercie également des très aimables paroles prononcées à mon endroit."

M. Mendoza (Guatemala) :

"J'ai été extrêmement heureux de participer aux travaux de la IXe Assemblée plénière du C.C.I.R. Le Guatemala n'a pu y apporter une contribution très importante, mais ce qu'il a fait le fut dans un esprit de bonne volonté. Le Guatemala n'est qu'un petit pays. Sa population est peut-être moindre que celle de plusieurs de vos grandes villes. Mais son désir de collaboration est infiniment plus grand que son territoire n'est étendu. On a dit de notre pays qu'il était le pays de l'éternel printemps, mais nous pensons que cette atmosphère de printemps ne sera vraiment réalisée que lorsque l'occasion se présentera pour le C.C.I.R. d'y tenir une réunion.

Le Guatemala aimerait remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux de l'Assemblée et ont ainsi contribué à la réalisation des buts poursuivis par le C.C.I.R." (Applaudissements)

En réponse à une question du Dr Sarwate, M. Henry, Président de la Commission de Rédaction, assure celui-ci que cette Commission a terminé effectivement tous ses travaux.

Le Président rappelle avoir déjà rendu hommage, lors d'une séance antérieure, à l'énorme tâche dont s'est acquitté M. Henry et sa Commission; il estime, cependant, que ceux-ci méritent encore de nouveaux remerciements. (Applaudissements)

Le Président prononce alors la clôture officielle de la IXe Assemblée plénière.

La séance est levée à 16 heures.

Le Rapporteur :

Le Secrétaire :

Le Président :

R. Umberg-Hauben

R.V. Lindsey

A. Lebel